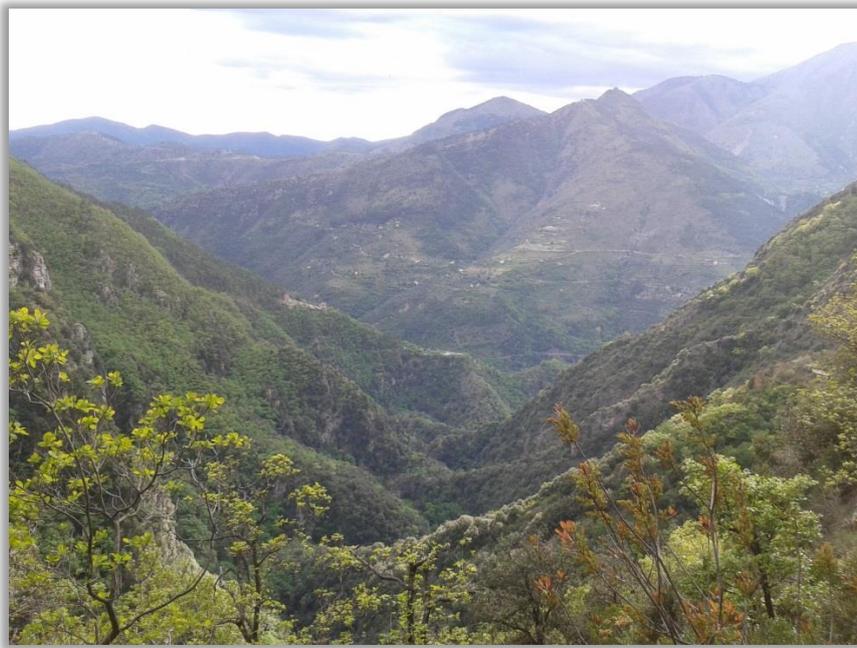


DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 FR9301566 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »

Note de synthèse



DIRECTIVE « HABITATS-FAUNE-FLORE »

PRINCIPALES DATES LIÉES A L'ELABORATION

Etapes	Dates
Réunion COPIL 1 pour son installation officielle et désignation opérateur	23 octobre 2008
Réunion de cadrage : rendu des études faune et flore et validation scientifique	28 mai 2009
Présentation au groupe de travail local CSRPN du Tome 1	3 juin 2014
1 ^{er} COPIL : présentation et validation du Tome 1 « Diagnostic, enjeux et objectifs »	12 juin 2014
Groupes de travail techniques « Sports, loisirs aménagement et urbanisme », et « Gestion forestière et activités agro-pastorales »	22 juillet 2014
2 ^{ème} COPIL : présentation et validation du Tome 2 « Plan d'actions »	5 septembre 2014

Maître d'ouvrage

- ⇒ MEDDE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA)
- ⇒ Suivi de la démarche : Armelle SIMONNET-DELETTRE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), Jean Marc SALLES et Cédric DECULTOT DREAL PACA

Financement du DOCOB

Union Européenne (FEADER) : 50 %
Etat français : 50 %

Opérateur N2000

Structure : Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)
Chargés de mission : Loïc GARGARI et Rhomé GUIRAMAND

Rédaction du DOCOB

Rédaction/coordination/cartographie : Loïc GARGARI et Rhomé GUIRAMAND

Contributions au diagnostic écologique : Office National des Forêts (ONF) ; Conservatoire d'Espaces Naturels PACA (CEN PACA) – ex CEEP, Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM), Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNMED), Groupe Chiroptères de Provence (GCP), BIODIV Ecologie Appliquée

Validation scientifique : Sébastien SANT

Cartographies (ensemble du document)

Cartographies réalisées par :
BIODIV, CARF, CBNMED, CEN PACA, CERPAM, ONF, GCP

Crédits photographiques

BIODIV, CARF, CBNMED, CEN PACA, ONF, GCP, CERPAM, INSECTA

Références à utiliser

GARGARI L. GUIRAMAND R., SITE NATURA 2000 FR9301566 – DOCUMENT D'OBJECTIFS – NOTE DE SYNTHÈSE. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA RIVIERA FRANCAISE-NOTE DE SYNTHÈSE Menton, 2014, 27 p

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION GENERALE DU SITE NATURA 2000 « SITES A CHAUVES-SOURIS DE BREIL-SUR-ROYA »	4
A. LE RESEAU NATURA 2000 ET LA DIRECTIVE HABITATS	4
1. <i>Le document d'objectifs (DOCOB) et sa démarche de concertation</i>	4
B. LE SITE « SITES A CHAUVES-SOURIS DE BREIL-SUR-ROYA »	5
II. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC	7
A. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE.....	7
1. <i>Inventaire des habitats naturels</i>	7
2. <i>Inventaire des espèces végétales</i>	8
3. <i>Inventaire des espèces animales</i>	8
B. DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE	9
III. ANALYSE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNELLE	12
A. FONCTIONNALITE ECOLOGIQUE DU SITE.....	12
1. <i>Interrelations habitat espèce</i>	13
2. <i>Interrelations entre habitats/espèces facteurs humains et naturels</i>	14
B. ETAT DE CONSERVATION	14
1. <i>Etat de conservation des habitats</i>	14
2. <i>Etat de conservation des espèces</i>	14
a. <i>Etat de conservation des espèces végétales</i>	14
b. <i>Etat de conservation de la faune</i>	14
IV. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION	16
A. LES ENJEUX DE CONSERVATION.....	16
B. LES OBJECTIFS DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES.....	16
1. <i>Préserver les milieux forestiers patrimoniaux</i>	16
2. <i>Préserver les milieux humides</i>	17
3. <i>Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation</i>	17
4. <i>Protéger les écosystèmes rocheux</i>	18
5. <i>Pérenniser le patrimoine bâti habitat d'espèce</i>	19
V. PLAN D' ACTIONS	22
A. PRESENTATION DU VOLET OPERATION NEL DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	22
1. <i>Les mesures contractuelles (contrats Natura 2000 et MAEC)</i>	22
2. <i>Les mesures non contractuelles</i>	22
3. <i>La charte Natura 2000</i>	23
4. <i>Evaluation des incidences / évaluation environnementale</i>	23
B. OBJECTIFS ET STRATEGIE DE GESTION.....	23
CONCLUSION	26



Introduction

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces représentatifs de la biodiversité européenne, visant à assurer la survie à long terme des habitats les plus précieux et des espèces les plus menacées d'Europe. La France a opté pour une démarche volontariste de gestion contractuelle des sites. L'objectif global est de « mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010 ».

Pour cela, pour chaque site désigné, un document d'objectifs (DOCOB) doit être réalisé. Il s'agit d'un document stratégique de gestion du site élaboré par l'opérateur en lien avec le comité de pilotage local, tenant compte des spécificités locales, des exigences économiques, sociales, culturelles pour la définition des mesures de conservation des habitats et des espèces.

Le DOCOB du site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » concerne la mise en application de la directive « Habitats » (92/43/CEE). Il est constitué du tome 0 (données brutes), du tome 1 (synthèse des données brutes + enjeux et objectifs de conservation), du tome 2 (objectifs et mesures de gestion).

Ce présent document constitue la note de synthèse du Tome 1. C'est un outil qui permet une prise de connaissance rapide du site, de sa richesse et des enjeux en présence. Cette note de synthèse sera complétée suite à la réalisation du Tome 2 en y intégrant les objectifs de gestion.



Photo 1 : Cavité de chêne pubescent (ONF 2011)

I. Présentation générale du site Natura 2000 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »

A. Le réseau Natura 2000 et la directive Habitats

Le réseau Natura 2000 est le réseau de sites naturels ayant pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire européen. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **environ 27 000 sites**. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain**. Pour sa part, la région PACA est l'une des régions les plus riches en biodiversité avec 123 sites, répartis sur plus de 32 % de la surface régionale.

Les sites sont désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux »
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles que celles de Berne ou de Bonn. Le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » Habitats.

La directive « Habitats » est une directive de gestion. C'est une démarche avant tout contractuelle : les modes de gestion de type conventionnel ou contractuel, intégrant des activités humaines compatibles avec la préservation de la diversité biologique seront recherchés et privilégiés. La définition des modes de gestion et leur mise en œuvre doivent faire l'objet d'une concertation avec tous les interlocuteurs concernés, dont les représentants des propriétaires.

La directive est constituée de 6 annexes déterminant la liste des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires ainsi que la liste des espèces d'intérêt communautaire.

1. Le document d'objectifs (DOCOB) et sa démarche de concertation

L'application de Natura 2000 en France se traduit par une démarche de concertation pour chaque site, à travers l'élaboration d'un document de gestion dit Document d'Objectifs (DOCOB), permettant de rassembler les acteurs locaux concernés par le site, de définir ensemble les enjeux naturalistes et socio-économiques et les mesures de gestion à adopter pour la préservation du patrimoine biologique d'intérêt communautaire dans un objectif de développement durable et d'harmonisation avec les activités humaines. Le Document d'objectifs est réalisé et animé par l'opérateur (la CARF ici) sous le contrôle de l'Etat et sous la responsabilité du comité de pilotage du site présidé par le Préfet et en concertation avec les collectivités territoriales, les propriétaires, les exploitants et autres partenaires locaux concernés.

C'est un outil de mise en cohérence des actions publiques ou privées qui ont des incidences sur le site et faisant foi des mesures décidées localement pour le maintien ou le rétablissement des habitats dans un état de conservation favorable. Il est donc le document de référence et une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Ce document est composé en trois parties :

- Tome 0 : inventaire des habitats et espèces et des activités socio-économiques
- Tome 1 : déterminer hiérarchiser les enjeux et objectifs de conservation
- Tome 2 : définir des objectifs de gestion et leurs mesures de manière concertée

B. Le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »

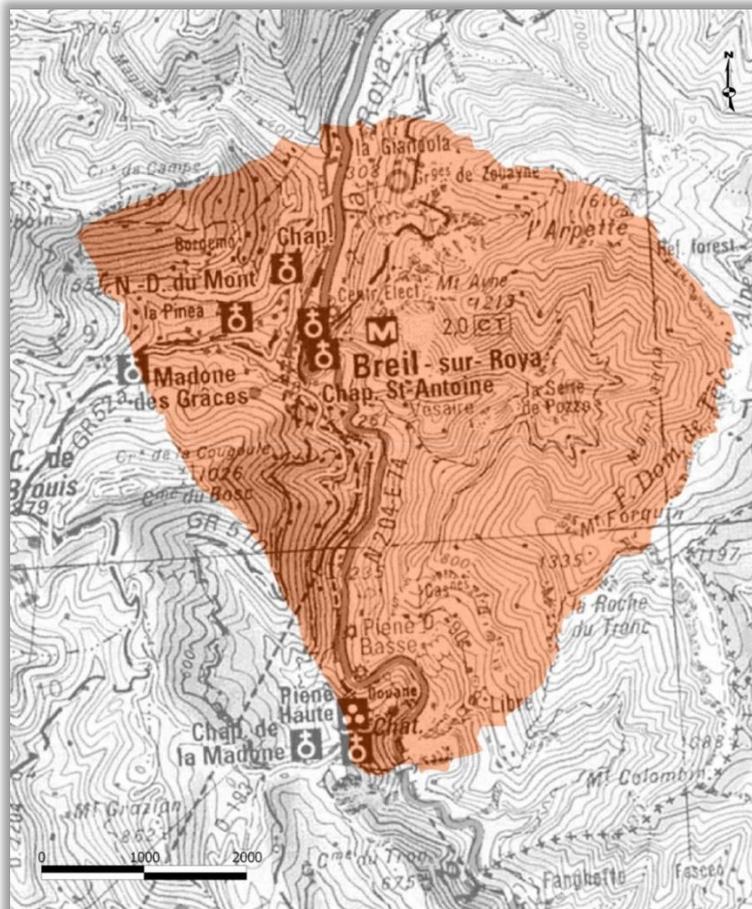
Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques du site :

Tableau 1 : Fiche synthétique du site Natura 2000 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »

Nom officiel du site Natura 2000	Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya
Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC)	Proposition le 31 mars 1999, désignation le 22 décembre 2013
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE	Non
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE	Désigné le 26 juin 2014
Numéro officiel du site Natura 2000	FR 9301566
Localisation du site Natura 2000	Provence Alpes Côte d'Azur, Alpes-Maritimes
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000	2 497 ha
Préfet coordinateur	Alpes-Maritimes
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB	M. Joseph REY
Structure porteuse/Opérateur	Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF)
Prestataires techniques	CEN PACA, CERPAM, GCP, ONF, CBNM
Composition du comité de pilotage du site Natura 2000	Par arrêté préfectoral
Communes concernées	Breil-sur-Roya
Population totale de la commune	2 212 habitants (données INSEE 2009)
Parcs nationaux	<i>Parc National du Mercantour</i>
ZNIEFF de type I	N° 06-100-140 l'Authion
ZNIEFF de type II	N° 06-135-100 Bassin de la Roya
Altitude	182min à 1602max 714m en moyenne
Régions biogéographiques	Méditerranéenne (95,45 %) – Alpine (4,55 %)
Qualité et importance	Site de reproduction important pour le Grand Rhinolophe, le Rhinolophe euryale (la plus grande colonie de reproduction connue en PACA) et le Murin à oreilles échancrées.
Vulnérabilité	Bon état de conservation. Vulnérabilité liée à la déprise agricole.



Photo 2 : Village de Breil-sur-Roya (Y. Braud, Insecta)



Carte 1 : Localisation du site FR9301566 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »

Le site Natura 2000 FR9301566 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » s'étend à l'extrême Est du département des Alpes-Maritimes sur la commune de Breil-sur-Roya. Située dans la vallée de la Roya, Breil-sur-Roya occupe un territoire de moyenne montagne frontalier avec l'Italie. Le territoire communal se caractérise par une superficie importante (8131 ha), de fortes contraintes topographiques (altitudes de 151 à 2 080 m) et par une faible occupation humaine (26 hab. /km²). L'amplitude de l'altitude sur la commune contribue à sa richesse, bien représentée sur le territoire du site Natura 2000.

Le site s'étend sur un peu moins d'un tiers de la superficie communale, du quartier de la Giandola au Nord aux contreforts du hameau de Piène-Haute au Sud et du quartier de la Pinéa à l'Ouest à la Tête d'Alpe à l'Est. Le bourg de Breil-sur-Roya est intégré au périmètre du site qui longe la Roya, de manière plus étendue sur la rive gauche. La topographie est très accidentée comme en atteste la présence de plusieurs sommets montagneux : la Cime du Bosc sur la rive droite (1124 m) et surtout l'Arpette (1611 m) ou le mont Fourquin (1420 m) en rive gauche. Ces sommets entourent une plaine alluviale orientée Nord/Sud au cœur du site. La Roya, très étroite et encaissée, s'élargit au niveau du centre ancien de Breil-sur-Roya. Les pentes s'adoucissent et offrent un espace d'ouverture grâce à la confluence des deux principaux affluents communaux de la Roya : La Maglia et La Lavina. A l'inverse, en aval du village, les falaises plongent directement dans le cours d'eau sur des pics de près de 300 mètres dans le secteur de Piène.

Le territoire du site est également exposé à d'importantes variabilités climatiques. En effet, la commune de Breil-sur-Roya, située à une faible altitude (300 m), subit des précipitations moins importantes et des températures plus douces que les sommets alentours. Les influences du climat doux et humide qui caractérise la région du golfe de Gênes en Italie marquent fortement cette zone. Le versant frontalier est quant à lui plus froid et pluvieux à mesure de la progression altitudinale. Les contrastes thermiques sont ainsi très marqués.

L'ensemble des conditions présentes sur le site favorise également la biodiversité. Le site se situe principalement dans le domaine biogéographique méditerranéen mais sa position charnière avec le domaine alpin offre une interpénétration forte entre les différents habitats. Trois étages de végétation ont été reconnus sur le site, lors de la campagne de cartographie des habitats naturels : l'étage mésoméditerranéen, l'étage supraméditerranéen et l'étage montagnard.

II. Etat des lieux et diagnostic

A. Diagnostic écologique du site

Le diagnostic d'un site se fait en 3 phases :

- recensement préalable des connaissances scientifiques existantes sur le site ;
- réalisation des inventaires complémentaires ;
- analyse écologique du site.

L'objectif de la phase d'inventaire est de décrire les caractéristiques écologiques du site : liste et cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces, de la faune et de la flore puis enfin leur état de conservation. Cet état des lieux servira de référence pour mesurer ensuite l'évolution du site, notamment à l'issue de la période de 3 ans de mise en œuvre du DOCOB.

Sur la base des données scientifiques collectées, l'analyse écologique du site portera sur la synthèse des connaissances biologiques, les fonctionnalités écologiques du site et l'état de conservation.

1. Inventaire des habitats naturels

13 habitats d'intérêt communautaire dont 3 habitats prioritaires sont présents sur ce site et couvrent une surface totale de 410 hectares environ soit 17,6 % du site. Ces habitats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Habitats d'intérêt communautaire « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » (ONF 2011)

Type d'habitat	Code UE	Intitulé habitat	Surface occupée	% couv. actualisé
Habitats à fourrés sclérophylles (matorrals)	5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus spp.</i>	20,8	0,83
Habitats à formations herbeuses naturelles et semi-naturelles	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	1,5	0,06
	6210	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	1,7	0,07
	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,08	0,003
Habitat de tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais	7220*	Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)*	-	?
Habitats rocheux	8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	14	0,56
	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	36	1,44
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	-	-
Habitats forestiers	9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	36,2	1,45
	91E0*	* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	6,8	0,27
	9180*	*Forêts du Tilio-Acerion de pentes, éboulis ou de ravins	2,2	0,09
	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	303,6	12,16
	9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	23,4	0,94

Le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » est très important pour ces 3 habitats naturels prioritaires.

2. Inventaire des espèces végétales

Le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » présente un intérêt exceptionnel pour la flore vasculaire. Sont détaillées dans le tableau suivant les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats présentes sur le site.

Tableau 3 : Les espèces végétales sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » (ONF 2011)

Code UE	Taxon	Annexe	Population relative	Evaluation globale
1474	<i>Aquilegia bertolonii</i>	II	C	C
1656	<i>Gentiana ligustica</i>	II	C	B
	<i>Gentiana lutea</i>	V		
	<i>Lilium pomponium</i>	V		
	<i>Ruscus aculeatus</i>	V		

Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100 %); B=site très important pour cette espèce (2 à 15 %); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2 %); D=espèce présente mais non significative

Evaluation globale de la valeur du site pour la conservation de l'habitat : A : valeur excellente, B : valeur bonne, C : valeur significative

Deux espèces de l'annexe II sont présentes sur ce site : la Gentiane de Ligurie et l'Ancolie de Bertoloni.

3. Inventaire des espèces animales

Les données de terrain collectées sont issues de prospections sur le terrain géographiquement échantillonnées au sein du périmètre du site dans les milieux potentiellement favorables pour les espèces d'intérêt communautaire figurant à l'annexe II de la Directive « Habitats ». Les espèces d'intérêt patrimonial (protections internationale, nationale et régionale, espèces figurant sur la liste ZNIEFF PACA...) et les espèces rares pour le département ou remarquables pour le site sont également notées mais ne font pas l'objet de prospection spécifique. Ces inventaires ont permis de trouver 16 espèces d'intérêt communautaire. Ces espèces sont recensées dans le tableau 4.

Tableau 4 : Espèces animales sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » (Sources : CEN PACA, GCP 2010)

Faune	Espèces de l'annexe II	Autres espèces
Chiroptères	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	8 espèces de l'annexe IV
	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	
	Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	
	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	
	Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	
Entomofaune	Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	2 espèces protégées au niveau national et 1 espèce potentielle de l'annexe II (Laineuse du prunellier)
	Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	
	Noctuelle des peucédans (<i>Gortyna Borelii</i>)	
	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus Cervus</i>)	
	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	
	Pique prune (<i>Osmoderma eremita</i>)	
Reptiles/amphibiens	Spéléropès de Strinati (<i>Speleomantes Strinatii</i>)	5 espèces relevant de l'annexe IV et 7 autres espèces de reptiles/amphibiens. Toutes les espèces de reptiles et amphibiens sont protégées sur le territoire national et sont considérées comme patrimoniales

Faune	Espèces de l'annexe II	Autres espèces
Poissons/crustacés	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	3 autres espèces dont 1 protégée au niveau national et 1 autre en danger critique d'extinction
	Blageon (<i>Telestes souffia</i>)	
	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	
	Ecrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	

Au regard de ces éléments, le site Natura 2000 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » apparaît donc comme très important pour la conservation de la faune d'intérêt communautaire.

A noter également 3 espèces de l'annexe II fortement potentielles : la Barbastelle d'Europe, la Laineuse du prunelier et la Buxbaumie verte. En plus de ces espèces, il convient également de mentionner la présence sur le site (ou à proximité) d'autres éléments biologiques qui viennent conforter l'enjeu fort de conservation au niveau local. Notamment la présence d'espèces de mollusques patrimoniales, endémiques et/ou protégées selon la liste nationale, ainsi que plusieurs espèces de rapaces diurnes et nocturnes protégés.

B. Diagnostic socio-économique du site

La spécificité de Natura 2000 est de prendre en compte la réalité socio-économique du site. Le but de ce diagnostic est de répertorier les activités anthropiques sur le secteur concerné, afin de voir quelles interférences elles pourraient avoir avec le milieu naturel.

Les activités humaines se répartissent en trois grandes catégories sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » : l'agropastoralisme, la gestion forestière, les activités de sports et de loisirs l'aménagement et l'urbanisme.

- ✓ L'agropastoralisme occupe une place secondaire dans l'activité économique de Breil-sur-Roya. Toutefois, les surfaces utilisées sont importantes, notamment pour la culture de l'olivier et l'activité pastorale. Place forte de la production oléicole au 19^{ème} siècle, le paysage a été façonné par ces cultures en terrasses adoucissant les pentes et faisant reculer le couvert forestier. L'émergence d'une agriculture labellisée ces dernières décennies où la production est orientée vers la qualité et la valorisation du terroir correspond tout à fait au mode de production traditionnel qui est resté majoritaire dans les cultures locales de type familial et qui continue de subsister malgré le repli de l'activité. Les pratiques de production ont donc généralement un effet bénéfique sur le milieu. En effet, l'agropastoralisme permet de freiner l'embroussaillage des milieux ouverts et de limiter ainsi le risque incendie et la perte de biodiversité. Il a aussi une fonction de corridor écologique pour les oliveraies, structurant et diversifiant l'espace offrant ainsi une mosaïque de milieux aux espèces animales et végétales.
- ✓ Le site possède une importante surface couverte par les milieux forestiers (près de 70 %). Les trois quarts des zones boisées sur le site sont privés. La gestion forestière du site par l'ONF (communal, domanial, réserve biologique) est presque exclusivement orientée vers la protection, les éventuelles interventions étant destinées à préserver les milieux naturels. Sur les 605 ha de forêts, seuls 12 % sont destinés à la production. L'accès est généralement difficile ce qui n'encourage pas le développement de la production. L'état sanitaire général est satisfaisant bien que les peuplements résineux soient vieillissants, soumis aux parasites et au risque incendie. La principale activité de coupe concerne le bois de chauffage, deux entrepreneurs étant présents sur la commune.
- ✓ Les activités de sports et loisirs sont nombreuses et variées sur le site. Les activités de randonnée pédestre et de VTT sont particulièrement prisées et le site propose de nombreux sentiers et pistes permettant une pratique adaptée à tous types d'utilisateurs. La crête frontalière, le sentier valléen, le GR 510 et 52a ainsi que les sentiers d'accès aux hameaux de Libre et Piène-Haute sont les plus fréquentés. Ces secteurs sont

également fréquentés lors de diverses manifestations sportives. L'autre grand pôle de loisirs concerne les activités aquatiques. Breil-sur-Roya est en effet reconnu pour ses canyons et notamment celui de la Maglia. Tous les niveaux sont présents et permettent ainsi d'attirer les non-initiés et les passionnés. Les sports en eau vive (raft divers, kayak, randonnée aquatique, etc.) sur la Roya, en amont du village, viennent compléter ce tableau. A noter la fréquentation relative des amateurs de sports motorisés sur le périmètre du site qui s'orientent vers les massifs de la haute Roya à proximité. Le passage de motocross est toutefois constaté sur les sentiers. Les activités de chasse et de pêche ont également une importance certaine sur le site. Enfin, la présence du cœur du Parc National du Mercantour à proximité immédiate confère à la commune un attrait certain pour la découverte des paysages et du milieu naturel.

- ✓ Etant donnée la situation du site, l'aménagement et l'urbanisme sont des facteurs importants à prendre en compte. Depuis plusieurs années, on constate que la superficie occupée par l'urbanisation a augmenté au détriment des espaces agricoles. Les menaces liées à l'urbanisation diffuse sont principalement situées dans les oliveraies faisant face au village. Ainsi faudra-t-il porter une attention toute particulière à l'évolution des documents de planification. Toutefois, les possibilités d'extension de l'étalement urbain sont limitées principalement à cause des contraintes règlementaires, naturelles et paysagères. A noter l'importance d'EDF liée aux importants aménagements hydroélectriques sur la Roya dans le secteur de Breil dont l'usine de Piène-Basse avec une production équivalente à la consommation résidentielle d'une ville de 15 000 habitants. Le lac créé par le barrage est en outre à l'origine du développement de plusieurs activités touristiques.

A ajouter à ce constat la présence de nombreuses zones d'habitation, parfois reculées et le fait que celles-ci soient desservies par des voies de communication, dont certaines importantes, favorisent les dépôts sauvages autour et entre les noyaux de population. Enfin, la cueillette sauvage et le braconnage sont signalés sur la commune.

Le tableau 5 regroupe les différentes activités présentes sur le site et leurs interactions avec le milieu.

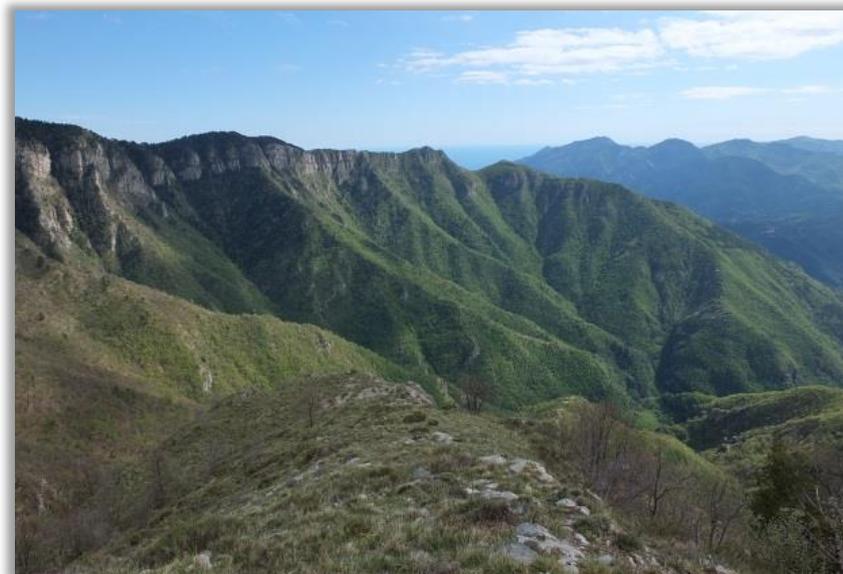


Photo 3 : Vue sur la Tête d'Alpe et le vallon de Carleva

Tableau 5 : Activités anthropiques et leurs impacts sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »

Caractéristiques	Impact	Commentaire	Point de vigilance
Les milieux forestiers représentent environ 70% de la surface du site. La surface forestière gérée par l'ONF est de 605 ha dont 12% à des fins de production.	Généralement positif	Les trois quarts des zones boisées sur le site sont privées. L'accès est généralement difficile ce qui n'encourage pas le développement de la production. La principale activité de coupe concerne le bois de chauffage, deux entrepreneurs étant présents sur la commune.	L'état sanitaire général est satisfaisant bien que les peuplements résineux soient vieillissants, soumis aux parasites et au risque incendie. Il conviendra de tenir compte des objectifs de conservation. L'ouverture de pistes sera aussi à surveiller. Ne pas favoriser les espèces exogènes.
4 unités pastorales réparties sur les versants Est et Ouest du site, occupées par des ovins principalement mais aussi des bovins et caprins sur un total de 620 ha. Forte identité agricole avec notamment la production oléicole qui a façonné le paysage par les cultures en terrasses.	Généralement positif	Malgré la déprise agricole, les oliveraies sont encore bien représentées notamment dans le vallon de la Lavina et sont un élément fort du paysage. Le pastoralisme, tel qu'il est pratiqué actuellement, a des effets positifs sur le site en permettant notamment de maintenir les milieux ouverts face à une menace d'embroussaillage.	L'activité pastorale est plutôt dynamique, puisque les éleveurs souhaitent agrandir leur troupeau et diversifier leur activité. Ces évolutions seront donc à accompagner pour éviter toute pratique potentiellement impactante pour le milieu comme le piétinement ou le surpâturage. Le risque d'incendie est à prendre en considération. Enfin, le développement des constructions sur des terrains agricoles (oliveraies) est à suivre de près.
La zone d'activité de Breil-sur-Roya située au cœur du site est peu dynamique et le projet de Piène basse serait orienté vers l'artisanat.	Supposé neutre	La CARF a défini dans son projet d'agglomération un schéma de ses futures zones d'activités. Pour la zone d'activité de Breil, les activités diverses et la logistique sont encouragés, pour celui de Piène-basse l'orientation prévue est l'artisanat et le tertiaire.	Le projet de Piène-basse serait orienté vers l'artisanat. La nature des activités hébergées ne peut produire d'effet dommageable pour le site. Ce secteur étant à proximité immédiate de la Roya, il faudra toutefois être vigilant afin d'éviter tout risque de pollution.
Plusieurs noyaux de population sont présents dans le site dont le centre de Breil. L'habitat diffus s'est développé dans les oliveraies face au village. Le site est traversé par plusieurs routes, pistes et un axe routier principal.	Généralement négatif	Depuis plusieurs années, on constate que la superficie occupée par l'urbanisation a augmenté au détriment des espaces agricoles. Toutefois, les possibilités d'extension de l'étalement urbain sont limitées principalement à cause des contraintes règlementaires, naturelles et paysagères. La rd 2566 est un axe important de circulation, ce qui induit des travaux d'entretien et des aménagements potentiels face aux aléas (éboulements, glissements de terrain) ainsi que des collisions avec la faune.	S'assurer de la conformité des documents d'urbanisme et d'aménagement avec les objectifs de conservation, notamment dans les oliveraies en rive droite de la Roya face au village. Limiter les aménagements sur les axes routiers et itinéraires. Interventions concernant les lignes électriques et les aménagements hydroélectriques.
Il existe une société de chasse regroupant 125 chasseurs répartis en 7 équipes. Pour la pêche, l'AAPPMA de Breil (la Patraque de la Roya) est concernée.	Positif à négatif	La chasse est pratiquée sur le site, principalement sur le sanglier, le cerf et le chamois. L'activité permet l'entretien des sentiers. La Patraque de la Roya fait partie de l'Entente Roya et est donc réciprocaire avec les AAPPMA de La Brigue, Fontan et Saorge. La pêche est une activité importante, aussi bien pour la pratique que pour la bonne gestion pratiquée.	Concernant la chasse, des cartouches vides se retrouvent sur les postes fixes et les actions d'ouverture ou d'agrainage seraient à réaliser en concertation. Concernant la pêche, évaluer l'impact des travaux réalisés par l'AAPPMA et être vigilants sur le mode opératoire (calendrier, méthode, espèces utilisées)
Activité importante pour la commune porte d'entrée du Parc du Mercantour	Généralement neutre	La commune de Breil concentre de nombreux atouts touristiques : patrimoine écologique, paysager, historique et architectural remarquable. Ces atouts peuvent être étendus à ses environs. L'offre en activité de sports et loisirs vient renforcer son attractivité.	Surveiller les variations de fréquentation sur le site et notamment auprès des prestataires de sports et loisirs
Le site possède des espaces naturels très riches qui sont le lieu de plusieurs activités.	Neutre à négatif	Il existe de nombreux sentiers de randonnée balisés traversant le site dont la fréquentation peut être importante. Le V.T.T et les manifestations sportives d'envergure (trail) empruntent en partie ces axes. Le canyoning (très répandu) et les sports en eau vive peuvent perturber le milieu aquatique. L'escalade et la spéléologie sont marginales mais peuvent avoir des incidences (chiroptères). Les activités motorisées non autorisées peuvent être problématiques.	S'assurer d'une fréquentation adaptée pour les sentiers du site. Veille sur les manifestations sportives. Adapter la pratique de canyoning et des sports en eau vive aux enjeux de conservation. Mettre en place une veille sur les cavités. Veiller au respect de la réglementation pour les pratiques motorisées.
Dépôts sauvages à proximité des axes de circulation et dans les vallons. Cueillette sauvage et braconnage signalés	Négatif	Des déchets s'accumulent sur certains points noirs identifiés (bordure de rd 6204). Le hors piste est également constaté sur certains secteurs.	Dégradation d'habitats d'intérêt communautaire. Pollution potentielle de la ressource en eau et menaces sur les habitats associés (tufs). Déplacement de la faune. Prélèvements excessifs sur la flore patrimoniale.

III. Analyse écologique et fonctionnelle

Le site Natura 2000 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » est situé au cœur d'un territoire à forte biodiversité. Sa position charnière entre le littoral méditerranéen et les Alpes ligures ainsi que sa topographie contrastée offrent une importante diversité d'habitats et d'espèces. Les principaux foyers de diversité biologique se situent en rive gauche de la Roya, comprenant les versants au-dessus du village de Breil, le canyon de la Carleva, la forêt domaniale de Tête d'Alpe (réserve biologique domaniale), et dans la partie sud du site (Piène Basse, Col de l'Arma, Libre), secteur marqué par des influences thermoméditerranéennes. Parmi les éléments les plus remarquables, on peut citer :

- les rares pelouses supraméditerranéennes et montagnardes qui s'étendent sur les milieux ouverts calcaires de crêtes et accueillent la Gentiane de Ligurie,
- la présence de tufs (habitat prioritaire) notamment associés à la présence de cascades,
- les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (habitat prioritaire), à haute valeur patrimoniale, milieu de chasse et de gîte potentiel pour les chiroptères et corridor écologique,
- les yeuseraies, qui constituent un habitat de chasse pour de nombreuses chauves-souris,
- les gîtes de mise-bas ou d'hibernation des chiroptères (Notre-Dame du Mont, le grand casoun de Mauriagna, le parapet du lac de Breil-sur-Roya et les deux tunnels sous Breil-sur-Roya, grotte des Maquisards, le blockhaus du col de Brouis),
- les falaises calcaires (habitat 8210), dont l'intérêt écologique et patrimonial est très fort, qui constituent un habitat d'espèce pour la Gentiane de Ligurie, l'Ancolie de Bertoloni, et le Spélerpès de Strinati,
- la présence de plusieurs espèces animales rares et/ou endémiques telles que le Spélerpès de Strinati, le Pique-prune, la Noctuelle des peucédans et plusieurs mollusques,

Le site est situé à proximité immédiate du cœur du Parc National du Mercantour et de nombreux autres sites Natura 2000. De par la diversité de ses habitats et sa position, il pourrait contribuer à une certaine connectivité entre eux. La présence de certaines espèces sur plusieurs sites, français ou italiens, permet de mettre en avant cette hypothèse. Les lignes de crêtes et les fonds de vallées sont généralement empruntés pour les déplacements. Ces éléments suivent majoritairement un axe Nord-Sud sur le site. Plusieurs corridors principaux de déplacement ont été identifiés lors des inventaires : le cours de la Roya, le vallon de la Lavina, le vallon de la Maglia, le col de Brouis.

A. Fonctionnalité écologique du site

Le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » présente une grande diversité d'habitats offrant ainsi un large potentiel d'accueil aux espèces animales et végétales. Ces espèces utilisent ces habitats à des fins d'alimentation, de reproduction, de gîte ou tout simplement de transit. Le tableau ci-après permet d'identifier la fonctionnalité de chacun des habitats du site pour chacune des espèces faunistiques d'intérêt communautaire.



Photo 4 : Habitat en cours d'enfrichement accueillant le Damier de la succise (CEN PACA 2010)

1. Interrelations habitat espèce

Les relations entre les habitats et les espèces sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Interdépendances habitats/espèces établies à partir des résultats bruts et des conclusions des inventaires faune flore (CEN PACA, ONF, GCP)

Espèces de l'Annexe II	Code Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire et prioritaire*											Autre	Habitats d'origine anthropique								
		Habitats à fourrés sclérophylles		Habitats à formations herbeuses naturelles et semi-naturelles			Habitats de tourbières hautes, tourbières basses et bas-marais		Habitats rocheux		Habitats forestiers					Rivière	Parois rocheuses de bord de piste/route	Murets en pierre	Constructions et bâtiments traditionnels	Tunnels et autres cavités artificielles	Lac artificiel (retenue)	Bâtiments militaires, blockhaus
		5210	6170	6210	6430	7220*	8130	8210	8310	91E0*	9150	9180*	9340	9540								
Flore	Ancolie de Bertoloni	1474		x				x														
	Gentiane de Ligurie	1656		1				x														
Chiroptères	Petit rhinolophe	1303	x	x	x		x	x	? R-S	1 A-C	2A	x	2A	x	C-A				1 R	1 S	x	? S
	Grand rhinolophe	1304		x	x	x		x	? R-S	1 A-C	2A	x	2A	x	C-A				1 R	1 S	x	? S
	Rhinolophe Euryale	1305							? R-S	1 A-C	2A	x	2A	x	C-A				1 R	1 S	x	? S
	Murin à oreilles échancrées	1321			x	x			? R-S	1 A-C	2A	x	2A	x	C-A				1 R	1 S	x	? S
	Murin de Bechstein	1323			x	x			? R-S	1 A-C	?A	x	?A-S	x	T				? R	? S	x	? S
Reptile / amphibien	Spélerpès de Strinati	1994				?		1 T	1 T							1 T	1 T			1 T		
Insectes	Damier de la Succise	1065			2 A-R		?							?								
	Ecaille chinée	1078	2 A-R	2 A-R	2 A-R	1 A-R			x	x	?	?	?	?								
	Lucane cerf-volant	1083								? A	? A	2A	2 A-R	? A								
	Pique-prune	1084										?	?									
	Grand capricorne	1088										? A	2 T									
Noctuelle des peucédans	4035			2 A-R																		
Mammifère	Loup	1352*	x	x	x		x			x	x	x	x	x								
Poissons/ crustacés	Ecrevisse à pieds blancs	1092													1						1	
	Blageon	1131													1							
	Barbeau méridional	1138													1							
	Chabot	1163													1							

Information sur l'importance biologique : 1 = habitat principal ou important pour l'espèce ; 2 = habitat secondaire ; x = habitat fréquenté ; ? = habitat susceptible d'être fréquenté

Information sur la fonctionnalité : A = alimentation ; C : corridors de déplacements ; R = reproduction ; S = stationnement, refuge, hibernation ; T : toutes fonctions confondues

Il est ainsi possible d'identifier les habitats les plus riches en espèces de l'annexe II :

- 91E0* avec 7 espèces recensées, primordial pour son rôle de corridor écologique et habitat de chasse principal pour les chiroptères
- 9340 avec 7 espèces recensées, important comme territoire de chasse pour les chiroptères et accueillant également les insectes saproxylophages
- 6210 et 6170 avec respectivement 8 et 5 espèces recensées dont plusieurs rares ou endémiques (Gentiane de Ligurie, Noctuelle des peucédans)
- 8210 avec 5 espèces importantes recensées

A signaler du fait de la particularité de ce site (désignation pour la richesse en chauves-souris), l'attention à porter à l'habitat 8310 pour son caractère de gîte potentiel.

L'habitat de rivière est important pour les espèces aquatiques, il est en relation avec les ripisylves. La préservation du bon état des ripisylves permettra donc de maintenir le bon état écologique et fonctionnel du cours d'eau (fixation des berges).

Enfin, il faut noter l'importance prépondérante des habitats d'origine anthropique en tant qu'habitats de 7 espèces de l'annexe II (chiroptères et Spélerpès de Strinati).

2. Interrelations entre habitats/espèces facteurs humains et naturels

Le principal facteur impactant potentiel est l'urbanisation. Le site est en effet confronté à une extension de l'urbanisation par l'habitat diffus, qui peut perturber les habitats et les espèces. De plus, cette extension se manifeste dans un secteur à forte identité agricole, au cœur des oliviers. Ces derniers jouent un rôle dans l'activité des populations de chiroptères. La dynamique progressive des habitats a un impact généralement positif, même si à long terme l'effet peut-être inverse. Le maintien d'une activité pastorale raisonnée a un impact positif sur les habitats de formation herbeuse en évitant la fermeture des milieux. En limitant le surpâturage et le piétinement, l'état de conservation de ces habitats sera ainsi conservé. Concernant la gestion forestière, les forêts vieillissantes à forte biodiversité doivent être préservées. Les activités de pleine nature (canyoning, pêche, chasse, randonnée...) sont potentiellement préjudiciables notamment pour les habitats humides et les milieux ouverts. Les incendies sont également susceptibles d'avoir un impact sur le site. Les travaux d'aménagement, pollutions et prélèvements abusifs d'eau sont également susceptibles de dégrader les milieux aquatiques.

B. Etat de conservation

1. Etat de conservation des habitats

Lors des prospections de terrain, l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et prioritaires a été évalué « à dire d'expert » en tenant compte de divers critères : typicité, représentativité, statut de la population, dynamique, facteurs évolutifs. L'état de conservation est classé en quatre types de valeur : excellent, bon, moyen ou non évalué. Globalement, les différents habitats d'intérêt communautaire et prioritaires du site sont dans un bon état de conservation.

On peut toutefois noter quatre principaux facteurs qui pèsent l'état de conservation :

- la dynamique progressive qui menace s de pelouse et qui dépend en grande partie de l'activité pastorale ou des ongulés sauvages,
- la pression exercée par l'urbanisation et les risques d'aménagement sur les berges de la Roya,
- les prélèvements et pollutions sur les milieux humides,
- une forte fréquentation sur certains secteurs.



Photo 5 : Oliveraies (CEN PACA) 2010)

2. Etat de conservation des espèces

a. Etat de conservation des espèces végétales

L'état de conservation de la Gentiane de Ligurie est bon et celui de l'Ancolie de Bertoloni inconnu. Les milieux propices à la Gentiane de Ligurie sont nombreux et représentent soit des biotopes primaires (escarpements rocheux et vives herbeuses), soit des biotopes secondaires (sapinières claires, pelouses pâturées). L'Ancolie de Bertoloni a été observée en falaise calcaire, sur des escarpements rocheux, ainsi qu'en lisière de sapinière.

b. Etat de conservation de la faune

L'état de conservation de ces espèces est généralement bon, même si le niveau de connaissance est parfois insuffisant pour s'en assurer. Il conviendra notamment d'approfondir les connaissances pour la Noctuelle des peucédans et les chiroptères. La dynamique naturelle des habitats influe de manière importante sur plusieurs espèces. Le tableau 7 détaille les caractéristiques pour chaque espèce.

Tableau 7 : Etat de conservation des espèces animales sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » (source CEN PACA, GCP 2010)

Espèce	Remarques	Etat de conservation
Grand rhinolophe	Grosse population reproductrice : 190 femelles ; Hibernation faible : 25 individus ; Peu de gîtes occupés ; Population très sensible	Favorable, mais attention à la pérennité du site
Petit rhinolophe	Reproduction et estivage en faible nombre ; Plusieurs gîtes occupés ; Perspectives inconnues	Non évalué
Murin à oreilles échancrées	Grosse population reproductrice : 750 femelles ; Un seul gîte occupé ; Hibernation inconnue ; Population très sensible	Favorable, mais attention à la pérennité du site
Rhinolophe euryale	La plus grosse population reproductrice de PACA : 43 femelles ; Hibernation inconnue ; Un seul gîte occupé ; Population très sensible	Favorable, mais attention à la pérennité du site
Murin de Bechstein	Espèce contactée sur le site ; Effectif et statut inconnu ; Reproduction probable ; Aucun gîte connu ; Habitats de chasse et gîtes favorables ; Perspectives inconnues	Défavorable- Inadéquate
Spélerpès de Strinati	La fréquence des observations dans le secteur de Granile, de la Colla et du Vallon de la Lavina à l'ouest de Breil-sur-Roya atteste d'une bonne présence de l'espèce. Ces secteurs sont caractérisés par des cultures d'oliviers en terrasses comportant de nombreux murets de soutènement favorables au Spélerpès de Strinati. L'espèce et ses habitats semblent présenter un bon état général de conservation sur le site. Toutefois, le niveau d'endémisme de cette espèce augmente sa vulnérabilité, ce qui nécessite une surveillance et un suivi des populations.	Bon
Damier de la succise	Les effectifs importants constatés et la répartition dispersée dans quasiment l'ensemble du périmètre du site permettent d'évaluer que l'espèce est en bon état de conservation malgré la dynamique faiblement régressive suspectée.	Bon
Noctuelle des peucédans	Les connaissances en termes de répartition et de niveaux d'effectifs de l'espèce sont encore préliminaires. Bien que la plante-hôte soit assez bien représentée, il n'est pas certain que la Noctuelle soit systématiquement présente : stations de Peucédans souvent en contexte pré-forestier, ou à des altitudes d'environ 1500 m, où les conditions sont peut-être trop froides. L'état actuel des connaissances est insuffisant pour être affirmatif, mais on peut craindre que la Noctuelle des peucédans soit localement dans un état de conservation médiocre.	Localement médiocre
Lucane cerf-volant	Les connaissances en termes de répartition et de niveaux d'effectifs de l'espèce sur le site sont encore faibles. Les milieux propices à l'espèce étant bien représentés, en particulier dans la moitié nord du site où la chênaie (pubescente) est dominante, on peut penser que le Lucane cerf-volant est probablement en bon état de conservation sur le site de Breil-sur-Roya.	Probablement bon
Grand capricorne	Les connaissances en termes de répartition et de niveaux d'effectifs de l'espèce sur le site sont encore faibles. Etant donnée l'assez bonne représentation des habitats potentiellement favorables, on peut penser que l'état de conservation du Grand Capricorne est probablement assez bon.	Probablement bon
Ecaille chinée	Les connaissances en termes de répartition et de niveaux d'effectifs de l'espèce sur le site sont encore faibles. Etant donnée l'assez bonne représentation des habitats potentiellement favorables, on peut penser que l'Ecaille chinée est probablement en assez bon état de conservation sur le site.	Probablement assez bon
Pique-prune	Les connaissances en termes de répartition et de niveaux d'effectifs de l'espèce sur le site sont encore faibles, et ne permettent pas de statuer sur l'état de conservation local du Pique-prune, a priori lié au Chêne pubescent (nord du site).	Inconnu

IV. Enjeux et objectifs de conservation

A. Les enjeux de conservation

Un enjeu de conservation résulte du croisement entre une « valeur patrimoniale » d'une part et un « risque/menace » d'autre part. L'enjeu de conservation est évalué pour chaque habitat et espèce relevant spécifiquement de Natura 2000, selon une typologie semi-quantitative (très fort, fort, moyen, faible). Les autres éléments patrimoniaux, non directement concernés par Natura 2000 ne doivent pas être pris en compte dans cette analyse.

Les éléments biologiques évalués sont ensuite hiérarchisés, afin de mettre en évidence ceux constituant un enjeu majeur pour le site et de mieux évaluer l'urgence des mesures à prendre. La définition des enjeux est réalisée selon une **entrée exclusivement naturaliste** : conservation des habitats et des espèces.

B. Les objectifs de conservation des habitats et des espèces

Après identification et hiérarchisation des enjeux de conservation, les objectifs de conservation sont définis et hiérarchisés. Les objectifs de conservation découlent donc des enjeux de conservation et traduisent à l'échelle du site la déclinaison de l'objectif ultime de Natura 2000 : préserver la biodiversité. Les objectifs de conservation qui ont été choisis regroupent à la fois des habitats et des espèces présentes sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya ».

1. Préserver les milieux forestiers patrimoniaux

Les milieux forestiers constituent un des **enjeux majeurs du site**, notamment du fait de **l'enjeu chiroptère**. Ces milieux abritent cinq habitats dont deux d'intérêt prioritaire et un grand nombre d'espèces de l'annexe II. Les habitats forestiers sont les plus répandus sur le site, constituent **la principale ressource de biodiversité** et concentrent de nombreux enjeux. Ils sont par ailleurs primordiaux pour les différentes espèces de chiroptères puisqu'ils constituent des **milieux de chasse et des gîtes potentiels** (arbres mûres avec cavités favorables notamment au Murin de Bechstein) et qui ont un **rôle de corridor écologique**.

OCMF 1 : Protéger l'habitat prioritaire 91E0*, milieu de chasse pour de nombreuses espèces de chiroptères, et également gîte potentiel avec rôle de corridor primordial. Les ripisylves de la Roya sont susceptibles de contenir des gros arbres (*Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*, *Salix alba*, *Populus nigra*) potentiellement intéressants pour les chauves-souris arboricoles. Ces berges situées le long de la Roya abritent également des espèces endémiques et protégées. Cet habitat fragmenté sur le site possède ainsi une haute valeur patrimoniale et doit être conservé de manière prioritaire. Il faudra donc veiller à éviter tout aménagement ou pollution pour protéger cet habitat peu répandu.

OCMF 2 : Conserver l'habitat 9340, en particulier les yeuseraies rupicoles. Il s'agit d'un habitat de chasse prépondérant pour de nombreuses espèces de chiroptères et un gîte pour les espèces forestières. Il est également important pour les insectes saproxylophages (Lucane cerf-volant, grand capricorne). Les yeuseraies à frêne à fleurs se localisent dans les ubacs et les vallons de l'étage mésoméditerranéen et abritent des espèces végétales patrimoniales. Les fourrés rupicoles à chêne vert et genévrier de Phénicie sont présents sur des crêtes et parois calcaires abruptes des versants les plus méridionaux du site aux expositions chaudes.

OCMF 3 : Conserver l'habitat 9150, terrain de chasse pour de nombreuses espèces de chiroptères. Ces sapinières calciphiles à charme-houblon et sésliérie argentée sont présentes dans la partie Est du site sous le sommet de l'Arpette. Il faudra veiller à leur maintien en les laissant évoluer librement.

OCMF 4 : Conserver l'habitat prioritaire 9180*, très rare sur le site, uniquement observé en un point du canyon de la Carleva, dans un ravin affluent de la rive droite (sans doute Site Natura 2000 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » - DOCOB Tome 2 - Note de synthèse

sous-estimé lors des inventaires du fait de son accès difficile). Les conditions microclimatiques de ce type forestier sont favorables au Spéléropès de Strinati.

OCMF 5 : Maintenir l'habitat 9540 dans un bon état de conservation face aux menaces liées aux incendies, aux attaques de cochenille (*Matsucoccus feytaudi*) et au développement des espèces ligneuses pour le pin maritime. Ces pinèdes calcicoles offrent un abri pour une faune diversifiée (oiseaux nicheurs, coléoptères) et ne sont pas exploitées sur le site.

OCMF 6 : De manière générale, maintenir l'ensemble des habitats de milieux forestiers en favorisant le reboisement, positif pour le développement de nombreuses espèces de l'annexe II. Il conviendra par ailleurs de favoriser les boisements mûres qui sont pour certains dans un état de conservation assez défavorable, et de veiller à la conservation des vieux arbres à cavités favorables notamment au Murin de Bechstein, en particulier les chênes pubescents (favorables au Pique-prune). L'abattage des gros bois et le rajeunissement des peuplements ont tendance à entraîner une diminution de la disponibilité en gîte et une réduction de la biodiversité liée à ces habitats. A noter, l'importance du vallon de la Carleva qui présente une grande richesse entomologique, ne serait-ce que par la présence de la Noctuelle des peucédans et du Pique-Prune.

2. Préserver les milieux humides

Les milieux humides constituent un des **enjeux majeurs** du site, notamment du fait de **l'enjeu chiroptère**. Celui-ci est étroitement lié à l'objectif de conservation précédent, notamment par rapport à l'habitat prioritaire 91E0* et au lien important entre ces milieux pour les chiroptères. Les milieux humides occupent une très faible superficie sur le site. Ils sont souvent **associés à d'autres habitats d'intérêt communautaire**, situés à l'interface avec d'autres milieux. Cependant, ce sont des milieux **très vulnérables** car sensibles à tout aménagement ou modification des caractéristiques physiques ou chimiques de l'eau.

OCMH 1 : Conserver l'intégrité des cours d'eau et l'habitat prioritaire associé 91E0*, afin de préserver la fonction de corridor écologique. Les ripisylves forment en effet un corridor boisé favorable aux chiroptères en bordure de la Roya. Les prélèvements d'eau, la fréquentation, les dépôts sauvages, les rejets, les espèces exotiques envahissantes et les aménagements potentiels seront autant de points à surveiller.

OCMH 2 : Protéger l'habitat prioritaire 7220* relictuel et en voie de raréfaction en région méditerranéenne. Cet habitat de tuf calcaire lié à des cours d'eau à écoulement permanent est menacé par la faiblesse des débits estivaux liée aux prélèvements domestiques, par la pollution des eaux et par le piétinement lié aux sports d'eau (canyoning). Des formations de tuf sont présentes dans le vallon de Carleva et dans la Roya et constituent un biotope humide potentiellement fréquenté par le Spéléropès de Strinati.

OCMH 3 : Conserver l'habitat 6430 important pour l'entomofaune, en particulier les odonates qui se perchent sur les hautes herbes et les papillons qui butinent l'été les fleurs (eupatoire). C'est un habitat d'espèce pour l'Ecaille chinée. Les mégaphorbiaies planitiaires sont présentes sur les berges de la Roya en mosaïque avec des ripisylves. Très ponctuelles sur le site, elles ont de bonnes potentialités le long de la Roya. Dépendantes de la dynamique et du fonctionnement naturels des cours d'eau, leur maintien passe par la préservation de l'hydrosystème dans son ensemble.

3. Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation

Les milieux ouverts constituent un **enjeu important** du site du fait de leur **extrême rareté** qui renforce leur enjeu de conservation. Par ailleurs, les milieux ouverts et semi-ouverts (vergers) représentent des **zones de chasse pour les chiroptères**, notamment pour le Grand rhinolophe. Ils abritent également des **espèces végétales** d'intérêt communautaire comme la Gentiane de Ligurie. L'activité pastorale occupe une fonction importante sur leur état de conservation en freinant la **dynamique naturelle progressive**.

OCMO 1 : Protéger l'habitat 6170 très rare sur le site. Ces pelouses calcaires alpines et subalpines ne sont présentes que sur 1,5 ha au sommet de l'Arpette. Elles sont un habitat d'espèce pour la Gentiane de Ligurie et constituent un milieu de chasse pour le Grand rhinolophe. Elles sont susceptibles de se refermer en l'absence de pâturage. Cependant, leur localisation ralentit la dynamique forestière. A noter que le pâturage par les ongulés sauvages (chamois) peut permettre le maintien des milieux ouverts de crête.

OCMO 2 : Maintenir l'habitat 6210 dans un bon état de conservation. Ces pelouses sont très rares sur le site (entre l'Arpette et la Tête d'Alpe), et représentent des milieux intéressants pour la faune devant être préservés et maintenus. Certaines pelouses en voie d'ourlification de la base de l'étage supraméditerranéen abritent souvent la plante hôte du Damier de la succise (*Cephalaria leucantha*). Les murets en pierres sèches calcaires édifiés pour délimiter des surfaces planes de prairies sont un habitat d'espèce pour le Spélerpès de Strinati. Ces milieux sont susceptibles d'accueillir des oiseaux nicheurs au sol. L'Ancolie de Bertoloni a été notée une fois dans cet habitat qui n'est pas son biotope de prédilection.

OCMO 3 : Conserver l'habitat 6430, qui est présent sur les berges de la Roya en mosaïque avec les ripisylves.

4. Protéger les écosystèmes rocheux

Les éboulis et pentes rocheuses occupent une **place prépondérante** dans le site avec plusieurs habitats abritant des **espèces remarquables** de l'annexe II de la directive Habitats. Soulignons par ailleurs le **rôle important** des gîtes cavernicoles pour les chiroptères.

OCER 1 : Maintenir l'état de conservation de l'habitat 8210 caractérisé par une forte valeur patrimoniale et un endémisme fort. Ces falaises calcaires riches en plantes endémiques et subendémiques des Alpes-Maritimes ont un intérêt écologique et patrimonial très fort et constituent un habitat d'espèce pour la Gentiane de Ligurie, l'Ancolie de Bertoloni et le Spélerpès de Strinati. Elles constituent également un gîte pour l'avifaune nicheuse. Les travaux de sécurisation (purges, filets...) et l'escalade peuvent occasionner des perturbations.

OCER 2 : Préserver l'habitat 8310, très rare sur le site du fait d'un contexte géologique peu favorable, en évitant tout aménagement, en limitant la fréquentation, etc. Seule la grotte du tunnel de Caranca est référencée, tout près du village de Breil. Une autre cavité se trouve en limite du site : l'aven de la Source du Corbeau, près de la Cime de Crémo. Ces grottes sont des cavités souterraines naturelles qui accueillent différentes espèces de chauves-souris, ce qui les rend particulièrement intéressantes. Les grottes sont ainsi susceptibles d'offrir un gîte aux différentes espèces de chauve-souris de l'annexe II inventoriées sur le site. Les milieux souterrains du site abritent également plusieurs espèces d'invertébrés cavernicoles à haute valeur patrimoniale endémiques du département des Alpes-Maritimes et constituent un habitat d'espèce pour le Spélerpès de Strinati. Un travail de recensement permettrait de mieux connaître leur répartition et leur état de conservation sur le site.

OCER 3 : Maintenir la dynamique des formations d'éboulis (habitat 8130) assez bien représentés sur le site. Cet habitat abrite plusieurs plantes endémiques ainsi que la plante hôte du Damier de la succise. Certains aménagements et une mauvaise conduite des troupeaux peuvent potentiellement perturber cette dynamique.

OCER 4 : Maintenir l'état de conservation des fourrés arbustifs associés (habitat 5210). Ces formations arbustives couvrent une vingtaine d'hectares sur le site et participent à une mosaïque d'habitats rocheux constituant un paysage végétal semi-ouvert, thermophile, sous influence méditerranéenne. Ces fourrés arbustifs à genévrier sont favorables notamment aux espèces de reptiles de la directive Habitats (annexe IV) : Lézard des murailles, Lézard vert, Couleuvre d'esculape, Coronelle girondine, Couleuvre de Montpellier, Couleuvre verte et jaune. Ces junipérais sont généralement installées dans des pentes rocheuses ou des crêtes peu accessibles, elles sont alors dynamiquement stables et ne nécessitent pas de moyen de restauration.

5. Pérenniser le patrimoine bâti habitat d'espèce

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire utilisent les **constructions d'origines anthropiques** comme habitats. Les **dégradations liées à l'abandon ou aux nuisances**, conséquences *a contrario* d'une trop grande fréquentation, peuvent conduire à la **désertion de ces habitats** et à la **raréfaction des espèces concernées**.

OCPB 1 : Conserver le bâti traditionnel dans un bon état, en particulier ceux abritant des colonies de reproduction qui sont d'une importance capitale dans la préservation des espèces de chiroptères de l'annexe II. Ces espèces nécessitent des gîtes répondant parfaitement à leurs exigences écologiques et doivent disposer d'un réseau de gîtes favorables au sein d'un périmètre restreint. La chapelle de Notre-Dame du Mont présente des enjeux de conservation très forts (colonie mixte de reproduction de plusieurs centaines d'individus) et aussi une dégradation structurelle qui pourrait mettre en péril la pérennité du bâtiment. Des solutions techniques sont à mettre en place pour préserver ce gîte et une convention devra être élaborée avec les différentes parties prenantes pour permettre la préservation de la colonie dans les combles. Les abandons de bâtis ou les rénovations devront être particulièrement surveillés. Par ailleurs, afin de prévenir les éventuelles destructions de colonies, il est impératif de tenir informés les propriétaires de la présence des chauves-souris et de leur proposer des solutions conciliant leurs souhaits et la préservation des colonies. Le suivi annuel des gîtes d'intérêt majeur est préconisé pour assurer une veille écologique, étudier l'évolution des effectifs et l'état de santé de ces populations (nombre d'individus, taux de reproduction).

OCPB 2 : Limiter la fréquentation des cavités artificielles servant de gîtes pour les chiroptères et d'habitats pour les reptiles et amphibiens. Les sites souterrains constituent les seuls gîtes d'hibernations connus sur le site. Le blockhaus du col de Brouis (hors site) abrite un effectif important de Grand rhinolophe en hiver et s'avère être exposé à la fréquentation humaine. Garantir la quiétude de tels sites est essentiel à la préservation des populations de rhinolophidés, l'hiver étant une période critique pour la survie des individus, et particulièrement des jeunes. Il est primordial de mettre en place sur ce site une convention de conservation avec les propriétaires et d'envisager la mise en place de grilles qui empêchent la fréquentation humaine en hiver.

OCPB 3 : Protéger les habitats d'origine anthropique favorables au Spélerpès de Strinati. Les murets de bord de route ou de soutènement, les parois rocheuses de bord de route ou encore les bâtiments ou infrastructures (blockhaus, ruines, fontaines) sont concernés. Ces habitats situés en majorité à proximité des villages ou hameaux, peuvent être dégradés lors de travaux de restauration, d'élargissement de route, ou encore de rénovation. L'entretien des murs en pierre sèche, patrimoine historique, culturel et paysager remarquable est également important pour le Spélerpès de Strinati (dans les oliveraies principalement).

Le tableau 8 récapitule l'ensemble des informations liées aux enjeux et objectifs de conservation.

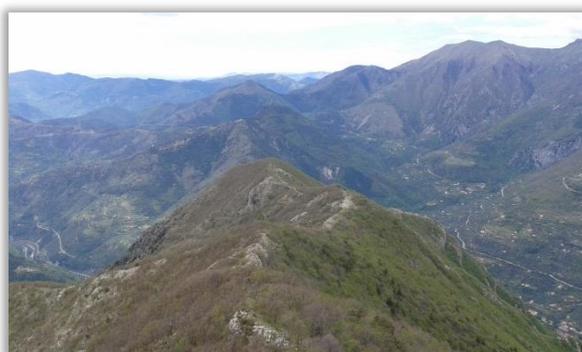


Photo 6 : Vue du collet d'Ainé

Tableau 8 : Hiérarchisation des objectifs par priorité de conservation

Code Objectifs	CODE UE	Habitat, espèce végétale ou animale Natura 2000	Commentaires	Niveau d'enjeu local de conservation	Enjeu de conservation	Objectif de conservation général	Objectif de conservation opérationnel	Indicateur d'importance actuelle sur le site (superficie, nombre...)	Priorisation (1, 2 ou 3)	Point d'attention (interrogation, point de conflit)
OCMF 1 et 6	91E0	* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Habitat présent de manière fragmenté le long des berges de la Roya. Milieu de chasse de nombreuses espèces de chiroptères. Habitat possédant une haute valeur patrimoniale. Gîtes potentiel pour les chiroptères et rôle de corridor écologique, à conserver en priorité. Ces berges abritent également des espèces endémiques et protégées.	TRES FORT	Conserv	Préserver les milieux forestiers patrimoniaux	Laisser évoluer librement les forêts, limiter les aménagements le long des cours d'eau, préserver l'hydrosystème dans son ensemble, rechercher un état de conservation optimal des habitats forestiers, conserver les forêts âgées.	6,8 ha	1	Veiller à protéger les berges de la Roya de tout aménagement ou pollution pour protéger cet habitat, surveiller les introductions potentielles d'espèces végétales exotiques envahissantes.
OCMF 3 et 6	9150	Hétraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>	Les sapinières calciphiles à charme-houblon et séslerie argentée du site occupent des crêtes et crêtes calcaires sèches à l'étage montagnard. Habitat présent dans la partie est du site, sous le sommet de l'Arpette, et sous le sommet de la Tête d'Alpe. Terrain de chasse pour de nombreuses espèces de chauves-souris. Habitat potentiel pour la Buxbaumie verte.	FORT	Conserv		Laisser évoluer librement les forêts, rechercher un état de conservation optimal des habitats forestiers, conserver les forêts âgées.	36,2 ha	1	Souvent en massifs isolés de surfaces réduites au contact d'autres types de sapinières plus répandues. Peuvent alors faire l'objet d'exploitations forestières non ciblés.
OCMF 2 et 6	9340	Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : Yeuseraie à genévrier de Phénicie des falaises continentales	Les fourrés rupicoles à chêne vert et genévrier de Phénicie sont présents sur des crêtes et parois calcaires abruptes des versants les plus méridionaux du site aux expositions chaudes. Ces milieux rocheux peuvent abriter certaines espèces animales patrimoniales inféodées aux parois. Habitat peu menacé, dans un bon état de conservation. Habitat de chasse prépondérant pour de nombreuses espèces de chiroptères et gîte.	FORT	Conserv		Laisser évoluer les yeuseraies rupicoles librement.	72 ha	1	Habitat potentiellement menacé par les incendies et par la pratique de l'escalade (notamment pour les oiseaux et les chauves-souris nichant en falaises).
		Forêts à <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> : Yeuseraie à frêne à fleur	Les yeuseraies à frêne à fleurs se localisent dans les ubacs et les vallons de l'étage mésoméditerranéen. Elles abritent des espèces végétales patrimoniales. L'aire globale de cet habitat élémentaire a tendance à s'étendre avec la déprise touchant certaines activités agricoles (recolonisation d'espaces ouverts : cultures en restanques abandonnées). Habitat peu menacé qui évolue librement, dans un bon état de conservation. Habitat de chasse pour de nombreuses espèces de chiroptères et gîte pour les espèces forestières (Murin de Bechstein). Habitat important pour les insectes saproxylophages (Lucane cerf-volant, Grand capricorne).	MOYEN	Conserv		Libre évolution des yeuseraies à frêne à fleurs.	231,6 ha	2	Habitat potentiellement menacé par les incendies.
OCMF 4 et 6	9180	* Forêts de pentes, éboulis, ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	Habitat de forêt de ravin rare sur le site, uniquement dans le canyon de Carleva. Les conditions microclimatiques régnant dans ce type forestier sont favorables au Spélépèrs de Strinati et héberge des espèces protégées au niveau régional. Habitat peu menacé.	MOYEN	Conserv		Laisser évoluer librement les forêts, rechercher un état de conservation optimal des habitats forestiers, conserver les forêts âgées.	En un point dans le canyon de la Carleva	2	Habitat sans doute sous estimé du fait de son accès difficile.
OCMF 5 et 6	9540	Pinèdes méditerranéennes de pins mégaséens endémiques	Habitat qui offre un abri pour une faune diversifiée (oiseaux nicheurs, coléoptères).	MOYEN	Conserv	Favoriser la régénération des pinèdes de pin maritime.	21 ha	2	Pinèdes menacées par les incendies et les attaques de cochenille <i>Matsucoccus feytaudi</i> .	
OCMH 1	91E0	* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	Habitat présent de manière fragmenté le long des berges de la Roya. Milieu de chasse de nombreuses espèces de chiroptères. Habitat possédant une haute valeur patrimoniale. Gîtes potentiel pour les chiroptères et rôle de corridor écologique, à conserver en priorité. Ces berges abritent également des espèces endémiques et protégées.	TRES FORT	Préserver les milieux humides et les corridors écologiques	Préserver les milieux humides	Assurer la continuité écologique du milieu.	6,8 ha	1	Veiller à protéger les berges de la Roya de tout aménagement ou pollution pour protéger cet habitat, surveiller les introductions potentielles d'espèces végétales exotiques envahissantes.
OCMH 2	7220	* Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	Habitat peu étendu, ponctuel, abritant de nombreuses espèces patrimoniales. Constitue un biotope humide potentiellement fréquenté par le Spélépèrs de Strinati.	FORT	Préserver les milieux humides		Préservation de l'hydrosystème dans son ensemble.	≤ 10 dans le vallon de Carleva et ses affluents en trois points (le Poggio Armina, la Ciatta, Gardiola), dans la Roya au niveau d'un petit affluent en rive gauche (Curassa) et dans le vallon de Zouayné	1	Menacé par la faiblesse des débits estivaux liée aux prélèvements domestiques, par la pollution des eaux et par le piétinement lié aux sports d'eau (canyoning).
OCMH 3	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Habitat très ponctuel sur le site, les mégaphorbiaies planitiaires sont présentes sur les berges de la Roya en mosaïque avec des ripisylves. Habitat d'espèce pour l'Ecaille chinée.	MOYEN	Préserver les milieux humides et habitats associés		Préservation de l'hydrosystème dans son ensemble.	Observé en un seul point en rive gauche de la Roya, à la sortie nord du village, sous le pont de la route	1 à 2	Veiller à préserver les berges des aménagements, veiller à la protection de l'hydrosystème, envisager des arrachages contre les renouées envahissantes.
OCMO 1	6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines	Habitat présent de façon très marginale sur le site, localisé au plus haut sommet (l'Arpette). C'est un habitat d'espèce pour la Gentiane de Ligurie et un habitat de chasse du Grand rhinolophe.	FORT	Maintenir les pelouses dans un bon état de conservation	Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation	Maintenir les milieux ouverts de crête.	1,5 ha	1	Ces pelouses sont susceptibles de se refermer. Veiller à un pâturage raisonné.
OCMO 2	6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboussonnement sur calcaires (<i>Festucobrometalia</i>)	Très rares sur le site, ces pelouses représentent des milieux intéressants pour la faune et doivent être préservées et maintenues. Pelouses fauchées et systèmes pastoraux extensifs liés au pâturage bovin ou ovin.	FORT	Maintenir les pelouses dans un bon état de conservation		Conforter l'activité pastorale et maintenir une pression de pâturage adaptée, restaurer les prairies de fauche aujourd'hui abandonnées.	1,2 ha	1	Ces pelouses sont menacées par la fermeture du milieu, c'est le pâturage qui permet de bloquer leur évolution.
OCMO 3	6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Habitat très ponctuel sur le site, les mégaphorbiaies planitiaires sont présentes sur les berges de la Roya. Ces prairies élevées sont soumises à des crues temporaires et sont caractérisées par l'absence d'actions anthropiques (fertilisation, fauche, pâturage). Habitat d'espèce pour l'Ecaille chinée.	MOYEN	Maintenir les prairies élevées dans un bon état de conservation		Préservation de l'hydrosystème dans son ensemble.	Observé en un seul point en rive gauche de la Roya, à la sortie nord du village, sous le pont de la route	1 à 2	Veiller à préserver les berges des aménagements, veiller à la protection de l'hydrosystème, lutter contre les espèces invasives potentielles.
OCER 1	8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	Habitat bien développé sur le site, à tous les étages de végétation, riche en plantes endémiques et subendémiques des Alpes-Maritimes. Intérêt écologique et patrimonial de ces milieux rocheux très fort. Constitue un habitat d'espèce pour la Gentiane de Ligurie, l'Ancolie de Bertoloni, et le Spélépèrs de Strinati. Habitat peu affecté par les activités humaines, globalement dans un bon état de conservation.	FORT	Préserver les écosystèmes rocheux	Protéger les écosystèmes rocheux	Maintenir l'état de conservation et la quiétude des falaises.	36 ha	1	Les travaux de sécurisation des falaises (purg, filets...) et l'escalade peuvent occasionner des perturbations.
OCER 2	8310	Grottes non exploitées par le tourisme	Habitat rare sur le site, en raison d'un contexte géologique peu favorable (marno-calcaires dominants). Les milieux souterrains abritent dans les Alpes-Maritimes différentes espèces d'invertébrés cavernicoles à haute valeur patrimoniale endémiques du département des Alpes-Maritimes. Habitat d'espèce pour le Spélépèrs de Strinati, et gîtes potentiels pour les chauves-souris DH2.	FORT	Préserver le milieu souterrain		Préserver l'intégrité des écosystèmes souterrains par le non aménagement des cavités, lutter contre les dérangements dans les grottes et les cavités et limiter le dérangement induit sur la faune.	Deux cavités recensées : la grotte du tunnel de Caranca tout près du village de Breil et l'aven de la Source du Corbeau près de la Cime de Crémo en limite du site	1	Limiter les aménagements et les impacts liés à la fréquentation (déchets, bruit...). Peu prospecté car difficile d'accès.
OCER 3	8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	Formations d'éboulis assez répandues sur le site, abritant des plantes endémiques et la plante hôte du Damier de la succise, <i>Cephalaria leucantha</i> . Habitat non menacé, dans un bon état de conservation.	FAIBLE	Préserver les écosystèmes rocheux		Laisser évoluer naturellement les éboulis (falaises et éboulis).	14 ha	3	Certains aménagements et une mauvaise conduite des troupeaux peuvent potentiellement perturber cette dynamique.
OCER 4	5210	Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp.	Assez bien représentés sur le site, ces formations participent à une mosaïque d'habitats rocheux. Ces fourrés arbustifs à genévrier sont favorables notamment à plusieurs espèces de reptiles. Habitat dans un bon état de conservation, ne nécessite pas de moyen de restauration.	FAIBLE	Préserver les écosystèmes rocheux et habitats associés		Maintenir une surface significative de junipérais sur le site, préserver le genévrier si brûlage dirigé	20,8 ha	3	Principalement exposé au risque incendie.
OCPB 1, 2, 3	NC	Patrimoine bâti traditionnel	Habitat d'origine anthropique abritant plusieurs espèces de l'annexe II : Grand Rhinolophe, Murin à oreilles échanquées, Petit Rhinolophe, Rhinolophe Euryale, (bâti, grotte), ainsi que le Spélépèrs de Strinati (murets, blockhaus, ruines...). A noter l'importance de Notre-Dame du Mont qui abrite une colonie mixte de reproduction de plusieurs centaines d'individus.	TRES FORT	Préserver les populations de chiroptères et de Spélépèrs de Strinati	Pérenniser le patrimoine bâti habitat d'espèce	Limiter la fréquentation des gîtes à chiroptères, accompagner les travaux de restauration, entretenir les murs et constructions en pierre	Gîtes pour 4 espèces de chiroptères présentes sur le site ou à proximité, forte population de Spélépèrs de Strinati observée	1	Surveiller la fréquentation des gîtes et l'évolution de leur état de conservation. La dégradation ou renouvellement du bâti ou des aménagements peuvent être préjudiciables pour les espèces concernées.
OCMO 2 ET OCER 1	1656	Gentiane de Ligurie (<i>Gentiana ligustica</i>)	Espèce endémique des Alpes sud-occidentales, présente en France uniquement dans le département des Alpes-Maritimes, la Gentiane de Ligurie possède de belles populations sur le site et à proximité, isolées par rapport à l'aire de distribution de l'espèce, et en position méridionale. Bien représentée autour du sommet de l'Arpette, où les biotopes favorables sont présents. Elle est ensuite bien présente sur le sommet de Tête d'Alpe et sur la crête qui s'étend depuis ce sommet jusqu'à la Roche Fourquin. Elle est également présente mais dans une moindre abondance près de la frontière (Vallon Zeune), et près du lieu-dit Gardiola.	FORT	Préserver les populations de Gentiane de Ligurie	Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation Protéger les écosystèmes rocheux	Maintien d'un pâturage modéré sur les zones de crêtes calcaires avec contrôle de la pression pastorale.	16 pointages effectués en 2008 et 2009, dont 7 dans le périmètre Natura 2000	1 à 2	Elle n'est pas menacée sur le site, mais nécessite un maintien des milieux ouverts de crête. Eventuels risques d'hybridation et de concurrence pollinique et écologique à préciser.
OCMO 1 OCER 1	1474	Ancolie de Bertoloni (<i>Aquilegia bertolonii</i>)	Espèce endémique des Alpes du sud et de l'Apennin, l'Ancolie de Bertoloni est présente sur le site dans deux secteurs correspondant à des chaînons de calcaire jurassique. Les populations du site sont marginales et relativement isolées par rapport à l'aire de distribution globale de l'espèce. Occupant des biotopes rocheux primaires, elle ne semble pas menacée.	MOYEN	Préserver les populations d'Ancolie de Bertoloni		Maintien d'un pâturage modéré sur les zones de crêtes calcaires et préservation des écosystèmes rocheux.	Effectifs incunus sur le site, à préciser	2	Contrôler la pression pastorale et assurer une veille sur les aménagements.

OCMF 1, 2, 3, 6, OCMH 1, OCMO 1, OCER 2 et OCPB 1, 2	1304	Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Le Grand rhinolophe est une espèce vulnérable dont les effectifs sont en régression en PACA. Nécessité d'une densité importante d'espaces, en bâtiments inoccupés, de sites cavernicoles naturels ou artificiels calmes. Habitats de chasse favorables accompagnés d'un maillage de corridors.	TRES FORT	Pérenniser les gîtes du Grand rhinolophe et préserver ses habitats de chasse et corridors de déplacement	Préserver les milieux forestiers patrimoniaux Préserver les milieux humides Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation Protéger les écosystèmes rocheux Pérenniser le patrimoine bâti habitat d'espèce	Les gîtes exposés et dérangés doivent être conventionnés pour réduire les nuisances ou leur accès fermé. Notamment blockhaus du col de Brouis (gîte hivernal) situé hors périmètre Natura 2000.	Grosse population reproductrice : 190 femelles. Hibernation faible : 25 individus. Peu de gîtes occupés. Population très sensible	1	L'espèce peut être menacée par la perte de ses gîtes, la dégradation des milieux de chasse et la diminution de l'accès aux ressources alimentaires.
OCMF 1, 2, 3, 6, OCMH 1, OCER 2 et OCPB 1, 2	1305	Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>)	Le Rhinolophe euryale est une espèce rarissime en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ayant subi un fort déclin. Nécessité d'une densité importante d'espaces, en bâtiments inoccupés, de sites cavernicoles naturels ou artificiels calmes. Habitats de chasse favorables accompagnés d'un maillage de corridors.	TRES FORT	Pérenniser le gîte du Rhinolophe euryale et préserver ses habitats de chasse et corridors de déplacement		Un seul gîte est occupé (Notre-Dame du Mont). A préserver absolument pour assurer la pérennité de l'espèce.	La plus grosse population reproductrice de PACA : 43 femelles. Hibernation inconnue. Un seul gîte occupé. Population très sensible	1	L'espèce peut être menacée par la diminution des gîtes disponibles et la dégradation des milieux forestiers.
OCMF 1, 2, 3, 6, OCMH 1, OCER 2 et OCPB 1, 2	1321	Murin à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Le Murin à oreilles échanquées est une espèce rare et localisée, liée aux milieux forestiers et aux ripisylves développées. Nécessité d'une densité importante d'espaces, en bâtiments inoccupés, de sites cavernicoles naturels ou artificiels calmes. Habitats de chasse favorables accompagnés d'un maillage de corridors.	TRES FORT	Pérenniser le gîte du Murin à oreilles échanquées et préserver ses habitats de chasse et corridors de déplacement		Un seul gîte est occupé (Notre-Dame du Mont). A préserver absolument pour assurer la pérennité de l'espèce.	Grosse population reproductrice : 750 femelles. Hibernation inconnue. Un seul gîte occupé. Population très sensible.	1	L'espèce peut être menacée par la perte de ses gîtes, la dégradation des milieux de chasse et la diminution de l'accès aux ressources alimentaires.
OCMF 1, 2, 3, 6, OCMH 1, OCER 2 et OCPB 1, 2	1323	Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	L'espèce a été contactée en chasse en milieu forestier dans le bois noir de Breil. Les milieux forestiers, les arbres à cavités sont favorables à l'espèce et les cavités souterraines présentes peuvent l'accueillir en hibernation. Réseau dense de gîtes arboricoles disponibles, changements réguliers de gîtes au cours de l'été. Sites cavernicoles naturels ou artificiels calmes. Boissements matures ou sénescents. Swarming à l'automne.	TRES FORT	Rechercher la présence de gîtes du Murin de Bechstein, les préserver ainsi que ses habitats de chasse et corridors de déplacement		Présent en chasse sur le site mais aucun gîte n'a été découvert. Les mesures de conservation concernant les forêts matures et les cavités adaptées lui sont favorables.	Espèce contactée sur le site. Effectif et statut inconnu. Reproduction probable. Aucun gîte connu. Habitats de chasse et gîtes favorables. Perspectives inconnues.	1	Tendances évolutives sur le site inconnues. Son maintien sur le site dépendra principalement de la préservation des boisements matures et de la gestion forestière.
OCMF 1, 2, 3, 6, OCMH 1, OCER 2 et OCPB 1, 2	1303	Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Le Petit rhinolophe est une espèce particulièrement menacée en France. Elle est typique des paysages d'agriculture traditionnelle en mosaïque et exploite les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêts avec des corridors boisés. Espèce fonctionnant en métapopulations. Nécessité d'une densité importante de cabanons et bâtiments inoccupés, présence de sites cavernicoles calmes. Habitats de chasse favorables accompagnés d'un maillage de corridors.	FORT	Pérenniser le gîte du Petit rhinolophe et préserver ses habitats de chasse et corridors de déplacement		Petit noyau de population dans le secteur de Breil-sur-Roya avec au moins 13 gîtes fréquentés par l'espèce et une petite population reproductrice (une dizaine de femelle) dans le vallon de Mauriagna.	Reproduction et estivage en faible nombre. Plusieurs gîtes occupés. Perspectives inconnues.	1 à 2	Espèce menacée principalement par la diminution des gîtes disponibles (bâts et cavernicoles) et la dégradation des milieux semi-ouverts et boisés.
OCMF 4, 6, OCMH 2, OCMO 2, OCER 1, 2 et OCPB 2, 3	1994	Spélépèpe de Strinati (<i>Speleomantes strinati</i>)	Le Spélépèpe de Strinati est une espèce endémique de l'extrême sud-est de la France et du nord-ouest de l'Italie (Ligurie). Le site de Breil-sur-Roya abrite une population de Spélépèpe de Strinati de première importance. La présence de grandes entités écologiques favorables font de ce site l'un des bastions de l'espèce à l'échelle départementale.	FORT	Conservier les populations de Spélépèpe de Strinati et leurs habitats favorables	Préserver les milieux forestiers patrimoniaux Préserver les milieux humides Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation Protéger les écosystèmes rocheux Pérenniser le patrimoine bâti habitat d'espèce	Préserver les habitats naturels et anthropiques : murets en pierre sèche, milieux souterrains, micro-paroi rocheuses, bâtiments, vallon humide.	81 observations réalisées sur le site (recherches concentrées principalement à proximité des voies de communication du fait des difficultés d'accès).	1	Seront à surveiller, les travaux de restauration des murs en pierre sèche et murets de soutènement, les purges de falaises, rénovation de bâti. Le maintien d'une eau de bonne qualité est également important.
OCMO 2	4035	Noctuelle des peucedans (<i>Gortyna borelii</i>)	Les connaissances en termes de répartition et d'effectif de l'espèce sur le site sont encore limitées. Bien que la plante-hôte est assez largement répartie sur le site, son abondance ne semble pas toujours suffire à la Noctuelle. Les milieux propices à l'espèce (secteurs à <i>Peucedanum officinale</i>) sont assez localisés sur le site. Ceux où la Noctuelle a été observée subissent une fermeture lente mais inexorable (reforestation naturelle des versants autrefois cultivés et pâturés). Localement (Tête d'Alpe), un pâturage assez intensif (concentré sur les crêtes) ne semble pas être défavorable au Peucedan.	FORT	Protéger la Noctuelle des peucedans et sa plante hôte (Peucedan officinal)	Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation	Favoriser l'activité pastorale extensive. Etablir une meilleure connaissance de l'espèce.	1 station avérée dans le vallon de la Carleva	1 à 2	Menace importante à moyen terme liée à la fermeture des milieux (disparition des activités pastorales). L'éclairage de Breil-sur-Roya pourrait être adapté.
OCMF 1, 2 et 6	1084	Pique-prune (<i>Osmoderma eremita</i>)	La présence du Pique-Prune a été découverte sur le site à l'occasion de la présente étude. Il s'agit de la cinquième station répertoriée dans le département des Alpes-Maritimes. La conservation de l'espèce sur le site passe par la préservation des vieux arbres à cavités, en particulier les chênes pubescents.	FORT	Conservier les populations de Pique-prune et les arbres à cavités	Préserver les milieux forestiers patrimoniaux	Conservier les vieux arbres à cavités, en particulier les chênes pubescents, et recherche un équilibre dans les classes d'âges dans les peuplements de chênaie blanche. S'assurer de la présence de l'espèce sur le site.	Fèces de larves formellement identifiées, récoltées dans un vieux Chêne pubescent, dans le vallon de la Carleva	1 à 2	Espèce menacée par la diminution du nombre de vieux arbres favorables.
OCMF 5, 6, OCMO 2 et OCER 3	1065	Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia provincialis</i>)	Réparti sur l'ensemble du site, l'espèce a été observée quasi-systématiquement dès que les conditions favorables sont réunies.	MOYEN	Conservier les populations de Damier de la succise	Préserver les milieux forestiers patrimoniaux Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation Protéger les écosystèmes rocheux	Favoriser l'activité pastorale extensive afin de conservier les milieux ouverts.	36 pointages réalisés en 2010. Les milieux propices à l'espèce sont bien représentés sur le site et les effectifs sont particulièrement importants	2	La fermeture des milieux due à la disparition des activités pastorales est la principale menace qui pèse sur l'espèce et pourrait provoquer une importante réduction de son territoire à moyen terme.
OCMF 1, 2 et 6	1088	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)	L'espèce est probablement présente de façon dispersée au moins dans toute la moitié nord du site, à la faveur de la présence de gros chênes (Chêne pubescent et Chêne vert). Pour l'instant, aucune menace grave ne semble peser sur l'espèce.	FAIBLE	Conservier les populations de Grand capricorne	Préserver les milieux forestiers patrimoniaux	Conservier les gros chênes, les bois morts ou dépérissants et poursuivre les prospections.	3 observations ont été faites en 2010	2	Aucune menace grave ne semble peser sur l'espèce. Les recommandations qui la concernent seront favorables à la guildes des insectes xylophages liés aux chênes (tel que le Pique-Prune)
OCMF 1, 2, 3, 4, 5 et 6	1083	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)	Les connaissances en termes de répartition et d'effectif de l'espèce sur le site sont encore faibles. Les milieux propices à l'espèce sont bien représentés sur le site, en particulier dans sa moitié nord où la chênaie (pubescente) est dominante. La reforestation naturelle (abandon des pratiques pastorales) observée par exemple entre la Carleva et Libre, est un facteur favorable important. Les coupes forestières sont généralement favorables à l'espèce (qui profite des souches) si leurs rotations assurent des ressources trophiques régulières (présence permanente de bois sénescents).	FAIBLE	Conservier les populations de Lucane cerf-volant	Préserver les milieux forestiers patrimoniaux	Améliorer les connaissances sur l'espèce lors de la mise en œuvre du DOCOB. Maintien des gros arbres isolés (chêne) et conservation de secteurs à vocation forestière. La production sylvicole impliquant des coupes régulières est de nature à favoriser l'espèce.	4 observations ont été réalisées en 2010	3	L'espèce n'est pas menacée sur le site. Impacts ponctuels liés aux aménagements.
OCMF 1, 2, 3, 4, 5, 6, OCMO 1, 2, 3 et OCER 2, 4	1078	Ecaille chinée (<i>Euplagia quadripunctaria</i>)	Les connaissances en termes de répartition et de niveaux d'effectifs de l'espèce sur le site sont encore faibles. Les milieux propices à l'espèce sont assez bien représentés sur le site.	FAIBLE	Conservier les populations d'Ecaille chinée	Préserver les milieux forestiers patrimoniaux Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation Protéger les écosystèmes rocheux	Poursuivre les prospections afin de s'assurer de la présence de l'espèce sur l'ensemble du site.	1 observation avant 2010, présence de l'espèce a été confirmée en 2010 dans deux autres secteurs du site	3	Aucun facteur réellement défavorable sur le site. La reforestation naturelle et l'urbanisation sont plutôt défavorables à l'espèce même si elle parvient à se maintenir.
OCMH 1	1092	L'écrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	L'écrevisse à pieds blancs recherche des cours d'eau à courant rapide et présentant des abris multiples et variés. Elle a besoin d'une eau claire, peu profonde, d'une excellente qualité, très bien oxygénée, neutre à alcaline. Sur le site, elle est très bien représentée dans une zone comprise entre le lac de Breil-sur-Roya et Giandola (en amont du village). Les connaissances sont encore trop faibles pour pouvoir préconiser des mesures de gestion adaptées au contexte local.	FORT	Conservier les populations d'écrevisse à pieds blancs	Préserver les milieux humides	Maintenir les effectifs d'écrevisse à pieds blancs et améliorer les connaissances sur sa répartition.	La population du site est de première importance à l'échelle de la Roya : 1997 écrevisses à pieds blancs a été capturé en 2008 (ONEMA). En 2009, de nombreux individus ont été contactés lors de l'étude de localisation de l'écrevisse à pieds blancs sur la Roya	1 à 2	Sensible à l'aphanomyose, ou peste de l'écrevisse, due au champignon <i>Aphanomyces astaci</i> . L'écrevisse américaine (<i>Orconectes limosus</i>) est une concurrente directe. Il ne faut pas introduire cette dernière dans la Roya, ni toute autre espèce de décapode d'eau douce qui peuvent nuire à l'écrevisse à pieds blancs. Limiter la période d'ouverture de la pêche et de la nombre de prises autorisées si besoin. Veiller à maintenir un débit réservé minimum.
OCMH 1	1131	Blageon (<i>Leuciscus souffia</i>)	Le Blageon est présent en petite population à l'aval du barrage de Breil-sur-Roya et plus particulièrement à l'aval de l'usine de Piène basse. Les connaissances liées à la répartition et aux effectifs de l'espèce sur le site sont encore faibles.	MOYEN	Conservier les populations de Blageon		Maintenir les effectifs de Blageon améliorer les connaissances sur sa répartition.	1 individu a été prélevé en 2008 à 1 km au sud du site (hors périmètre Natura 2000)	2	Les aménagements, prélèvements d'eau, pollutions et piétinements peuvent nuire à l'espèce. Veiller à maintenir un débit réservé minimum et une bonne qualité physico-chimique des eaux.
OCMH 1	1138	Barbeau méridional (<i>Barbus meridionalis</i>)	Le Barbeau méridional est une espèce reproductrice importante et originale caractérisant les rivières méditerranéennes. Il est présent en petite population à l'aval du barrage de Breil-sur-Roya et plus particulièrement à l'aval de l'usine de Piène basse. Espèce peu pêchée. Les connaissances liées à la répartition et aux effectifs de l'espèce sur le site sont encore faibles.	MOYEN	Conservier les populations de Barbeau méridional		Maintenir les effectifs de Barbeau méridional et améliorer les connaissances sur sa répartition.	6 individus ont été capturés à 1 km au sud du site (hors périmètre Natura 2000)	2	Le piétinement peut entraîner la perturbation de la croissance des juvéniles sur les zones de frayères et la dégradation des zones d'alimentation. Les prélèvements d'eau et les aménagements peuvent également avoir un impact. Veiller à maintenir la continuité de la ripisylve et de la bande enherbée, une diversité des fonds et des habitats, un débit réservé minimum et une bonne qualité physico-chimique des eaux. Envisager la mise en place de dispositifs de franchissement sur les ouvrages hydroélectriques qui constituent d'une manière générale un frein aux migrations.
OCMH 1	1163	Chabot (<i>Cottus gobio</i>)	L'intérêt patrimonial du Chabot est essentiellement lié à son caractère de bio-indicateur d'une très bonne qualité de l'eau et des milieux aquatiques. L'espèce est présente dans la lac de Breil-sur-Roya. Peu d'informations sur les effectifs.	FAIBLE	Conservier les populations de Chabot		Maintenir les effectifs de Barbeau méridional et améliorer les connaissances sur sa répartition.	Présence confirmée mais aucun prélèvement	3	Une mortalité importante a été constatée en 2008 par les agents de l'ONEMA. Espèce très sensible à la modification des paramètres du milieu (pollution, vitesse du courant, eutrophication...). Il faut veiller à maintenir une bonne qualité des eaux et un débit minimal (débit ne doit pas être inférieur au 1/10ème du module).

V. Plan d'actions

Après la définition des enjeux et objectifs de conservation du site (Tome 1), l'objet du Tome 2 du document d'objectifs (DOCOB) est leur déclinaison en **objectifs de gestion** et en **mesures concrètes** à mettre en œuvre. Plus précisément, les objectifs de gestion développent et précisent les objectifs de conservation et orientent l'action et la définition des mesures. Ils sont à atteindre d'ici la réactualisation du DOCOB (6 ans). Les objectifs et mesures de gestion sont établis en concertation avec les acteurs locaux, à la fois autour de groupes de travaux thématiques et lors du comité de pilotage. Les mesures de gestion sont ensuite présentées sous forme de fiches action, récapitulant les informations nécessaires à leur réalisation (périmètre concerné, description de l'action, coût, indicateurs...).

A. Présentation du volet opérationnel du document d'objectifs

Au sein du réseau européen Natura 2000, la France a fait le choix d'une **gestion contractuelle et volontaire** des sites, en offrant la possibilité aux usagers de s'investir dans leur gestion par la signature de contrats de gestion, de convention et de charte. Cette disposition prévoit que pour l'application du document d'objectifs, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec l'autorité administrative des contrats, dénommés « contrats Natura 2000 ». Ces actions font l'objet d'un cahier des charges précis, comprenant les éléments prévus par les textes en vigueur.

1. Les mesures contractuelles (contrats Natura 2000 et MAEC)

L'article L.414-3 I. du code de l'Environnement définit le « **contrat Natura 2000** » et permet d'identifier différents types de contrat en fonction du bénéficiaire et du milieu considéré. Les contrats Natura 2000 conclus par les exploitants agricoles peuvent prendre la forme de contrats portant sur des engagements agro-environnementaux. Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'**engagements** conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, portant sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifiés la création du site Natura 2000 ». Les contrats peuvent être de 3 types :

- Les **contrats Natura 2000 agricoles** : des Mesures Agri-Environnementales Climatiques (MAEC) qui financent les surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif,
- Les **contrats Natura 2000 forestiers** qui financent les investissements non productifs en forêt et espaces boisés, nécessaires à l'atteinte des objectifs du DOCOB,
- Les **contrats Natura 2000 non-agricoles non-forestiers** qui financent des investissements ou des actions d'entretien non productif.

Les contrats forestiers et non-agricoles non-forestiers constituent l'outil principal pour l'application des DOCOB. Cofinancés par le FEADER et les crédits de l'Etat (ministère en charge de l'écologie), ils permettent d'engager des mesures à but non productifs, sur tous les types de milieux (ouverts, humides, aquatiques, forestiers).

Le contrat est signé entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées. **Les contrats Natura 2000 sont souscrits pour une durée de 5 ans renouvelable et peuvent donner lieu à une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).**

2. Les mesures non contractuelles

Les mesures qui ne peuvent pas faire l'objet d'un contrat Natura 2000 pourront être mise en œuvre par des voies réglementaires et/ou administratives dans le cadre de l'animation du DOCOB (entre un acteur du site et l'Etat).

3. La charte Natura 2000

La charte, propre à chaque site, fait partie intégrante du DOCOB. C'est un **outil d'adhésion** aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. L'opérateur définit « **les bonnes pratiques** » en vigueur localement ou souhaitées, favorables aux habitats et espèces ayant justifié la désignation du site, qui servent de base à la définition des engagements contenus dans la charte. Elle permet aux titulaires de droit réels et personnels de parcelles situées dans un site de **s'approprier la démarche** en s'engageant à **maintenir leurs bonnes pratiques de gestion** et à aller au-delà pour **contribuer à la réalisation des objectifs du DOCOB**. En contrepartie, sans pour autant s'investir dans un contrat Natura 2000, les signataires bénéficieront de l'accès à des **exonérations fiscales** et à certaines aides publiques.

La charte Natura 2000 d'un site contient des **engagements de gestion** courante et durable des terrains et espaces et renvoie à des pratiques sportives ou de loisirs respectueux des habitats naturels et des espèces. Peut y adhérer : toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site. L'adhérent s'engage pour une **durée de 5 ans**. Cet engagement n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

4. Evaluation des incidences / évaluation environnementale

L'évaluation des incidences a pour objet de s'assurer de la **compatibilité des projets avec le maintien de la biodiversité et les objectifs de conservation** des sites Natura 2000. Elle concerne **tout projet, plan ou programme** (document de planification, projet d'activité ou d'aménagement, manifestation en milieu naturel, etc.) qui est **susceptible d'avoir des incidences** sur un site Natura 2000 mais également en dehors. L'évaluation des incidences est une étude :

- ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés,
- proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet.

Une liste nationale et deux listes locales définissent les programmes ou projets ainsi que des manifestations et interventions qui doivent faire l'objet d'une évaluation d'incidences. **Toute personne soumise à évaluation d'incidences adresse une demande d'autorisation au préfet. Le projet pourra être autorisé si les enjeux de conservation ne sont pas menacés.** Dans le cas contraire, le projet ne pourra être autorisé que s'il répond à certaines conditions et sous réserve de la mise en œuvre de mesures compensatoires, après information ou avis de la Commission Européenne. **L'évaluation des incidences Natura 2000 est de la responsabilité du porteur de projet et est à sa charge.**

B. Objectifs et stratégie de gestion

Les objectifs de gestion constituent un moyen de contribuer à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs de conservation. Voici les objectifs de gestion du site :

- **OG1 : Encourager une gestion forestière favorisant la biodiversité**

Bien représentées sur le site, les forêts sont **très peu productives** et la récolte de bois est très faible. Les forêts gérées par l'ONF sont classées soit en **intérêt écologique** soit en **protection**. Elles représentent une part minoritaire face aux forêts privées dont **l'exploitation est minime**. Ainsi la grande majorité de la forêt est en **libre évolution**. La topographie, l'accès, les risques naturels importants, le risque de mitraille, et les attaques sanitaires sont autant de **contraintes** à l'exploitation et à la commercialisation du bois. Cet objectif de gestion concerne l'objectif de **conservation du milieu forestier** mais est également associé à l'objectif de **conservation des milieux ouverts**. Les lisières sont à conserver autant que possible sur les secteurs à enjeu. Inversement, la libre évolution de la forêt est préconisée en dehors de ces secteurs pour tendre vers la **sénescence** et **favoriser la biodiversité**.

- **OG2 : Maintenir et favoriser les pratiques agro-pastorales raisonnées**

Le site s'étend sur un territoire possédant une **forte identité agricole**. Véritable pays de l'olivier, Breil-sur-Roya possède, aujourd'hui encore, l'une des plus belles plantations du département. Les pratiques de production majoritairement **traditionnelles, raisonnées ou biologiques** ont un effet bénéfique sur le milieu. Ainsi l'oléiculture offre des perspectives plutôt encourageantes. Le pastoralisme est également **bien représenté** puisqu'un quart du site est concerné par des unités pastorales. L'activité est **dynamique** et tend à se structurer. L'objectif est **d'encourager un pâturage adapté** afin de freiner l'embroussaillage des milieux ouverts et de limiter ainsi le risque incendie et la perte de biodiversité. La mosaïque de milieux est en effet primordiale pour de nombreuses espèces animales et végétales.

- **OG3 : Maitriser l'impact des activités humaines sur le milieu**

Les activités de sports et de loisirs sont **nombreuses et variées** sur le site du fait de son emplacement touristique et sa bonne accessibilité. La randonnée pédestre et la pratique du V.T.T sont particulièrement fréquentes du fait du nombre important de sentiers. Ces secteurs sont également fréquentés lors de diverses **manifestations sportives**. L'autre grand pôle de loisirs concerne les **activités aquatiques** avec les sports en eau vive en amont du village et le canyoning. Autre élément à prendre en compte, les menaces liées à **l'extension de l'urbanisation diffuse** face au village au détriment des espaces agricoles. Ainsi faudra-t-il porter une attention toute particulière à l'évolution des documents de planification et aux nouveaux projets. Les aménagements sur le cours d'eau de la Roya (hydro-électrique ou de consolidation) et également sur les voies de communication sont également à réaliser en concertation.

- **OG4 : Restaurer le patrimoine bâti traditionnel habitat d'espèce**

Le site et ses environs regorgent de bâti abritant ou étant susceptible d'abriter des espèces d'intérêt communautaire. Pourtant, certains éléments de ce patrimoine peuvent être exposés à des dérangements. L'objectif est donc de **réduire les dérangements** dans les gîtes grâce à des actions de **communication**, des **aménagements** ou des **conventionnements** avec les propriétaires concernés. La chapelle **Notre Dame du Mont**, **gîte d'importance régional** est l'enjeu principal du site. Les **murs en pierre sèche** pouvant abriter le Spéléropès de Strinati notamment, sont également concernés. A noter les habitats potentiels que représentent les **bâtiments militaires**.

- **OG5 : Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces et habitats d'intérêt communautaire**

Certaines espèces du site sont peu ou mal connues et mériteraient **des études complémentaires** afin de mieux connaître leurs caractéristiques (répartition géographique, état de conservation...). Cet objectif de gestion concerne tous les objectifs de conservation.

- **OG6 : Assurer la mise en œuvre et le suivi du DOCOB**

La mise en place du Document d'Objectifs doit nécessairement être prolongée par la **mise en œuvre et le suivi des mesures** qui ont été proposées. Cet objectif de gestion concerne tous les objectifs de conservation.

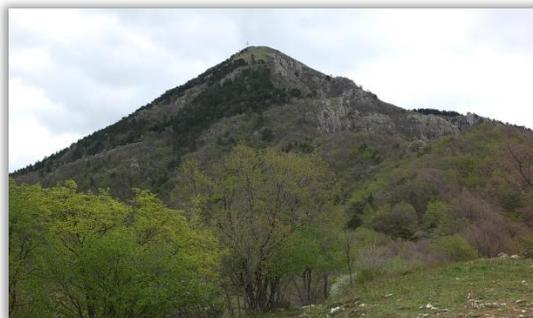


Photo 7 : Vue de l'Arpette

Tableau 9 : Synthèse des mesures de gestion et de leurs caractéristiques

	Intitulé de la mesure	Objectifs concernés		Habitats et espèces concernés	Priorité à 3 ans	Nature de la mesure				Lieux-superficie concernée	Coût de la mesure HT	Date prévisionnelle de réalisation
		De conservation	De gestion			Contrat N2000	Animat°	Hors N2000	Etudes			
MAITR 1	Pérenniser les gîtes à chiroptères	OC1, OC4, OC5	OG1, OG3, OG4, OG5	Chiroptères, cavités naturelles (8310), cavités artificielles (blockhaus, tunnel), bâtiments, arbres à cavités, falaises	1	X	X	X	X	Plusieurs gîtes bâtis, falaises, grottes et autres cavités	A évaluer	2015-2020
MAITR 2	Mise en place de panneaux d'information sur les secteurs stratégiques	Tous	OG3	Tous	1	X	X			Entrées de site, cols, sentiers, zones à enjeux	8000€ environ	2016-2020
MAITR 3	Adapter l'éclairage public		OG3	Chiroptères, Noctuelle des peucédans	2	X	X	X		Eclairage public de la commune de Breil-sur-Roya	3675€ minimum	2015-2020
MAITR 4	Maîtriser le développement des activités de sports et loisirs	OC1, OC2, OC3, OC4	OG3	Tous	2	X	X			Ensemble du site (sentiers, canyons, parois...)	ANIM1	2015-2020
MAITR 5	Limitier les impacts des travaux d'entretien et des aménagements liés aux infrastructures	Tous	OG3	Tous	3	X	X	X		Ensemble du site	A évaluer	2017-2020
MAITR 6	Lutter contre les espèces invasives	OC1, OC2	OG3	Tous	1	X	X	X		Abords des routes et des habitations, berges, ripisylves	A évaluer	2016-2020
MIL 1	Encourager la pratique d'activités agro-pastorales raisonnées	OC3, OC4	OG2	6170, 6210, 5210, 8130, milieux ouverts et semi-ouverts, Chiroptères, Noctuelle des peucédans, Damier de la succise, Ecaille chinée, flore DH2	1	X				Environ 600 ha (4 unités pastorales)	A évaluer	2015-2020
MIL 2	Proscrire l'usage des pesticides et favoriser une agriculture biologique	OC3	OG2, OG3	Chiroptères, insectes, oliveraies, vergers	1	X	X	X		Ensemble du site (exploitations professionnelles et privées, jardins)	A évaluer	2015-2020
MIL 3	Entretien raisonné des milieux ouverts et des bordures	OC1, OC3	OG1, OG2	6170, 6210, chiroptères DHII, noctuelle des peucédans, laineuse du prunellier, damier de la succise, écaille chinée, flore DH2	2	X	X			Une dizaine d'hectares	A évaluer	2017-2020
MIL 4	Encadrer les activités de brûlages dirigés	OC3	OG2	6170, 6210, 5210, milieux ouverts et semi-ouverts, Chiroptères, Noctuelle des peucédans, Damier de la succise, Ecaille chinée, flore DH2	3		X	X		Ensemble du site (sur de petites surfaces ponctuelles)	Financé par le CG06	2015-2020
MIL 5	Maintenir et créer des corridors écologiques	OC1	OG1	Chiroptères DH2, habitats forestiers, linéaires boisés, haies	2	X	X	X	X	Secteurs à identifier	A évaluer	2017-2020
MIL 6	Maintenir et restaurer les murs en pierres sèches	OC3, OC5	OG2, OG3, OG4	Spéléropès de Strinati, oliveraies	3	X	X	X		Une vingtaine d'hectares	A évaluer	2017-2020
MIL 7	Maintenir et réhabiliter les oliveraies	OC2	OG2, OG3	Chiroptères, Damier de la succise	2	X				240 ha	11000€ à 16000€ max	2016-2020
MIL 8	Conserver les forêts mûres et maintenir l'intégrité des secteurs forestiers favorables aux chiroptères et à l'entomofaune	OC1	OG1	Habitats forestiers, Chênaies pubescentes, Chiroptères, insectes saproxylophages	1	X		X	X	Secteurs à identifier	A évaluer	2015-2020
MIL 9	Conserver et développer les ripisylves	OC1, OC2	OG1	91E0*, Chiroptères	1	X				Environ 8 ha	A évaluer	2017-2020
MIL 10	Mettre en place une gestion forestière favorisant une mosaïque de milieux	OC1	OG1	Habitats forestiers, milieux semi-ouverts, Chiroptères	2	X		X		Lisières, clairières, trouées	A évaluer	2017-2020
ETU 1	Améliorer la connaissance sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire	Tous	OG5	91E0*, grottes (8310), cavités, bâtis traditionnel, arbres à cavités, Chiroptères DH2, Noctuelle des peucédans, Pique-prune, Ecrevisse à pieds blancs	2		X		X	Vallons, crêtes, bâti traditionnel et militaire, falaises, milieux ouverts et forestiers	25000€ min	2017-2020
ANIM 1	Piloter la phase d'animation du site	Tous	OG6	Tous	1		X			Ensemble du site	37500€	2015-2020

Conclusion

Le site Natura 2000 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » traversé du nord au sud par la Roya, s'articule autour du village de Breil-sur-Roya. Il possède une grande richesse écologique, paysagère, culturelle et historique. Initialement désigné pour sa richesse en chiroptères, ses nombreuses espèces et habitats d'intérêt communautaire sont également remarquables. Ainsi, il est important de retenir :

- **la diversité et la richesse des habitats, 13 d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires**
- **la présence avérée de 18 espèces de l'annexe II de la directive habitats ainsi que 3 espèces de l'annexe II fortement potentielles**
- **l'exceptionnelle richesse en espèces de chiroptères avec notamment le gîte d'importance régionale de Notre-Dame du Mont et la présence du Rhinolophe euryale**
- **la forte richesse patrimoniale du site dans son ensemble**
- **la prépondérance des milieux forestiers majoritairement préservés et leur importance pour la conservation des chiroptères et de certaines espèces de l'annexe II**
- **la dynamique progressive de la végétation pouvant être positive ou négative en fonction des secteurs et des enjeux**
- **une forte identité agricole avec notamment la production oléicole qui a façonné le paysage par les cultures en terrasses**
- **le développement de l'habitat diffus sur les anciennes terrasses agricoles**
- **la pression potentielle liée aux activités de pleine nature nombreuses et variées sur le site (randonnée, VTT, canyoning, sports d'eau vive, motocross, chasse, pêche...)**
- **l'impact potentiel des aménagements hydroélectriques de la Roya sur le milieu aquatique**
- **les risques de perturbations liés aux aménagements le long des routes, pistes, cours d'eau, ainsi que le risque de collision de la faune sauvage lié à la présence de la rd 6204**
- **les pratiques de cueillette sauvage, braconnage ou dépôt sauvage sur certains secteurs**

Des objectifs de conservation ont été définis suite à la synthèse des enjeux et des risques. Ces objectifs se répartissent en cinq grands thèmes :

- **Préserver les milieux forestiers patrimoniaux**
- **Préserver les milieux humides**
- **Maintenir les milieux ouverts dans un bon état de conservation**
- **Protéger les écosystèmes rocheux**
- **Pérenniser le patrimoine bâti habitat d'espèce**

Il faut noter l'importance du lien entre les différents objectifs de conservation par rapport à l'enjeu chiroptères. La présence non négligeable d'habitats d'origine anthropique et leur importance pour plusieurs espèces de l'annexe II justifie la définition d'un objectif de conservation sur le patrimoine bâti. Afin de maintenir ces habitats dans un bon état de conservation, six objectifs de gestion sont à atteindre :

- **Encourager une gestion forestière favorisant la biodiversité**
- **Maintenir et encourager les pratiques agro-pastorales raisonnées**
- **Maitriser l'impact des activités humaines sur le milieu**
- **Restaurer le patrimoine bâti traditionnel habitat d'espèce**
- **Améliorer les connaissances scientifiques de certaines espèces et habitats d'intérêt communautaire**
- **Assurer la mise en œuvre et le suivi du DOCOB**

Ces objectifs sont déclinés en **18 mesures concrètes** à mettre en œuvre dans la phase d'animation du site. Si une extension semble compliquée, il est primordial de trouver une solution pour **intégrer leur gestion** dans le cadre du site Natura 2000. De plus, d'autres sites se trouvent à proximité immédiate (en Italie notamment) et certaines espèces peuvent utiliser plusieurs d'entre eux. La notion de réseau européen prend donc ici tout son sens dans les interrelations établies par le biais de corridors écologiques qui ne dépendent pas de frontières administratives.

Après plusieurs années d'élaboration du DOCOB, le site va donc entrer dans sa **phase d'animation**. Elle consiste à faire vivre le site en favorisant les **projets durables de territoire** grâce aux outils propres à Natura 2000 (contrats, charte) et en informant et sensibilisant les acteurs socioprofessionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis dans le DOCOB. Respectueux de la concertation réalisée pendant la phase d'élaboration, **l'animateur accompagne les acteurs locaux** pour favoriser un développement harmonieux de leur territoire et **valoriser la richesse d'un patrimoine unique**. Propriétaires, exploitants ou utilisateurs sont ainsi invités à **participer à la bonne gestion du site**.

Table des illustrations

Carte 1 : Localisation du site FR9301566 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »	6
Tableau 1 : Fiche synthétique du site Natura 2000 « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »	5
Tableau 2 : Habitats d'intérêt communautaire « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » (ONF 2011)	7
Tableau 3 : Les espèces végétales sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » (ONF 2011)	8
Tableau 4 : Espèces animales sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » (Sources : CEN PACA, GCP 2010).....	8
Tableau 5 : Activités anthropiques et leurs impacts sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya »	11
Tableau 6 : Interdépendances habitats/espèces établies à partir des résultats bruts et des conclusions des inventaires faune flore (CEN PACA, ONF, GCP)	13
Tableau 7 : Etat de conservation des espèces animales sur le site « Sites à chauves-souris de Breil-sur-Roya » (source CEN PACA, GCP 2010)	15
Tableau 8 : Hiérarchisation des objectifs par priorité de conservation.....	20
Tableau 10 : Synthèse des mesures de gestion et de leurs caractéristiques	25
Photo 1 : Cavité de chêne pubescent (ONF 2011).....	3
Photo 2 : Village de Breil-sur-Roya (Y. Braud, Insecta).....	5
Photo 3 : Vue sur la Tête d'Alpe et le vallon de Carleva	10
Photo 4 : Habitat en cours d'enfrichement accueillant le Damier de la succise (CEN PACA 2010).....	12
Photo 5 : Oliveraies (CEN PACA) 2010)	14
Photo 6 : Vue du collet d'Ainé.....	19
Photo 7 : Vue de l'Arpette	24